

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

15 mai 2024

Le mercredi 15 mars 2024 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : AUZAL Jean-François, AZCUÉ Mathieu, BACHA-HIMEUR Samira, BACHER Constantin, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine.

Excusés pouvoir : COUDER Cécile, FERRARI Laura, SY Mamadou, VALLA Angélique, ZDOROVZOFF Sonia.

Absents : COHADE Christophe, DEL Fanny, EVA Anne-Rose, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis.

Conseil d'arrondissement

Mercredi 15 mars 2024



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. – Bonsoir à tous. Je vous propose que l'on commence cette séance en désignant secrétaire de séance M. Constantin BACHER.

Sans opposition de votre part, Monsieur BACHER, vous êtes secrétaire de séance et je vous invite à faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. – Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir notre séance de conseil.

Prise de parole de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE. – Quelques mots sur les évènements qui ont marqué la vie de notre arrondissement depuis notre dernier CA.

Nous avons eu deux réunions publiques qui se sont tenues pour présenter le programme de réaménagement de la place du Bachut, dont les travaux sont programmés en 2025, et celui de la poursuite de l'aménagement et de la végétalisation du parc Blandan, qui est malgré tout cher aussi aux habitants du 8^e.

Plusieurs événements festifs et culturels avec :

- Le carnaval de la MJC Laënnec ;
- La restitution du projet « Le ciel en commun », projet associant l'école Alain Fournier et l'EHPAD Madeleine Caille ;
- « Le printemps sur la place ! », place Général André, porté par le collectif « Ça se passe sur la place » issu du Conseil de quartier Plaine Santy ;
- L'inauguration de l'exposition « Un long fleuve tranquille » qui marque le bicentenaire de l'hôpital Saint Jean de Dieu ;
- Les moments conviviaux du café Le village, porté dans le cadre du BuPa par un collectif habitants de Grand Trou ;
- L'inauguration de la micro-bibliothèque de l'Espace des 4 Vents ;
- Le superbe concert Musico'cœur qui, cette année, avait retrouvé la Maison de la danse ;
- Et puisque l'on parle de danse, la conférence de presse de lancement du 8^e festival dont vous avez le programme sur la table, qui débute le 21 mai pour se terminer le 29 et dont c'est la première édition.

Nous avons également inauguré les nouveaux locaux de l'école La Mache, chère aux habitants du 8^e arrondissement.

Côté sport, c'est plus de 140 équipes de toute la France qui ont participé, malgré un temps pluvieux, au tournoi Top Gones.

L'épicerie sociale et solidaire que vous connaissez bien, Épi c'est bon, a fêté ses cinq ans dans le quartier.

Dans le quartier Villon, on a vu naître un nouveau restaurant La Récupéria.

Madame SERPENTIER LINARES, médiatrice de la Ville de Lyon, a tenu sa première permanence en mairie du 8^e.

Et enfin, nous avons mis en place cette semaine, avec Michèle LE DILY, le premier Conseil des aînés du 8^e, qui a réuni une centaine de personnes.

Y a-t-il d'autres prises de parole liminaires dans ce conseil ?

Madame RUNEL, je vous passe la parole.

Prise de parole des groupes politiques

Mme RUNEL. – Bonjour à tous et merci, Monsieur le Maire, pour ces quelques éléments.

Je voulais juste revenir en propos liminaire sur une actualité qui nous occupe depuis quelques temps et qui va nous occuper ces prochaines semaines jusqu'au 9 juin : les élections européennes, et rappeler au nom de notre groupe, l'enjeu et les préoccupations qui sont les nôtres, notamment au regard de la montée de l'extrême droite qui représente aujourd'hui entre 30 et 40 % des intentions de vote et qui ne peut que nous inquiéter.

Pour autant, on l'a bien vu ces dernières années, l'Union européenne a montré son importance et sa détermination, et notamment dans la question de la gestion des crises, avec notamment la pandémie du Covid et le déblocage des fonds d'aide pour sauvegarder la relance économique, mais aussi la commande des vaccins qui ont permis au plus grand nombre de pouvoir être protégés.

Il nous semble donc important de rappeler que l'Europe joue un rôle majeur pour faire avancer l'ensemble des pays qui la composent dans le sens de la transition écologique et sociale.

Sur la crise agricole également, il nous semble important de rappeler qu'une nouvelle politique agricole commune devra être intégrée et intégrer aussi les enjeux de la transition ; ce qui n'est aujourd'hui pas le cas et ce qui n'est malheureusement pas, aujourd'hui, porté par les dirigeants européens.

L'Union européenne, c'est aussi un lieu de promotion et de garantie des droits et des libertés individuelles, comme le montre l'activité quotidienne de la Cour européenne des droits de l'Homme, par laquelle la France a été condamnée à de multiples reprises, à la fois sur les conditions de vie indignes en prison ou sur l'enfermement des familles avec des enfants dans des centres de rétention. Il s'agit d'un pendant majeur de l'action européenne et que nous ne pouvons pas oublier dans notre combat quotidien, et ce qui a été notamment porté et fortement réprouvé dans le pacte asile/migration qui n'a pas été voté par le groupe auquel j'appartiens.

Sur le plan économique, l'action de l'Union est probablement plus visible, mais trop souvent sur une conception économique beaucoup trop libérale. Et c'est pourquoi nous faisons aussi campagne sur un plafonnement du prix de l'énergie afin de pouvoir maintenir le pouvoir d'achat des plus modestes.

Enfin, vous l'aurez compris dans ces quelques mots, l'Europe, même si elle est là, il nous semble important de pouvoir la réveiller. Et nous serons nombreux, le 9 juin, dans les bureaux de vote. Et bien sûr, nous aurons

l'occasion de les remercier mais je tenais à saluer l'engagement et le dévouement aussi des habitants et responsables associatifs du 8^e arrondissement qui tiendront les bureaux de vote, et également des militants de nos familles politiques respectives qui seront aussi mobilisés pour la tenue des bureaux de vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur PESCHE.

M. PESCHE. – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est un plaisir de vous retrouver ce soir. Je voulais faire cette intervention liminaire en début de séance pour vous faire part de ma grande préoccupation par rapport à la situation du Musée urbain Tony Garnier.

En effet, vous le savez toutes et tous, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va examiner, dans quelques jours, les subventions versées aux structures culturelles, et notamment la fin de la subvention de 35 000 € qu'elle accorde au musée, jugeant son rayonnement régional insuffisant et mettant ainsi à mal l'assise budgétaire du musée et par la même, l'ensemble des initiatives que l'on déploie sur l'arrondissement. Ce serait à nouveau une attaque sans précédent contre nos institutions culturelles lyonnaises.

Alors ce musée, c'est bien plus qu'un musée, c'est bien plus que des murs peints, qu'un appartement, que des expositions, c'est avant tout le témoin d'une formidable mobilisation populaire des habitants des États-Unis, du CIL, des associations de locataires qui, en lien avec la Cité de la Création, en lien avec la Ville de Lyon, ont réussi à monter ce fabuleux projet culturel qui a eu notamment des labellisations au titre de l'UNESCO.

Et tout cela a été le fruit de longues heures de réunions, de passion, de débat, de construction collective comme, malheureusement, on n'en voit que trop peu dans notre ville.

Ce projet s'est élargi ; il a tissé des liens avec toute l'œuvre de Tony Garnier, bien au delà du seul quartier des États-Unis. Il a tissé des liens aussi en réfléchissant ensemble à ce que serait la cité idéale par delà les temps, par delà les territoires et par delà les cultures.

Alors, nos anciens nous le rappellent. Ils disaient parfois qu'à l'époque, la Mairie « n'en avait pas grand-chose à faire des États-Unis », que « beaucoup se sont intéressés au projet quand on a eu un label de l'UNESCO », avant « Jamais on n'avait dit que les États, c'était beau ». C'est un projet citoyen, populaire, qui bâtit la fierté d'habiter dans ce quartier alors passablement dégradé.

Ce musée démocratise l'art, rend la production de l'œuvre visible, le contact avec l'artiste possible. Il fait de notre quartier un quartier exceptionnel.

Vraisemblablement, la Région ne pouvait pas supporter 35 000 € de budget au risque de compromettre sa stabilité budgétaire. Sûrement que la singularité du musée — qui reçoit notamment, en 1991, le label UNESCO à l'occasion de la « décennie mondiale du développement culturel » —, trop populaire, trop innovant, trop clairvoyant, irrite un président de Région qui n'a que faire de nos quartiers, ni de la culture d'ailleurs.

Je voulais, à l'occasion de cette intervention, remercier l'ensemble des habitants, des élus et groupes politiques – ils se reconnaîtront – et bien entendu Jacques BONNIEL, qui se sont mobilisés ces dernières années pour faire vivre cette institution, née quelque part dans les luttes des locataires, dans la passion et les rêves des petites gens, et l'amour qu'ils avaient surtout pour leur quartier.

Alors ensemble, collectivement, je nous invite à poursuivre cette magnifique histoire avec, et parfois aussi malgré, Monsieur Laurent WAUQUIEZ. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur BACHER.

M. BACHER. – Chers habitantes et habitants de l'arrondissement, chers collègues, bonjour.

Nous avons exprimé, lors du dernier conseil d'arrondissement, nos inquiétudes concernant les coupes budgétaires du Gouvernement. Il est évident qu'au regard des dernières annonces des ministères, elles ne peuvent qu'être renforcées. Aux volontés de coupes budgétaires supplémentaires, se rajoute la volonté de casse du statut de fonctionnaire. En tant que groupe Écologistes, en tant qu'élus de Gauche Écologistes, nous apportons notre plein soutien à l'ensemble des salariés de la fonction publique. Elles et ils sont indispensables à la mise en place de réelles politiques publiques.

Ce sont de ces types de politiques dont nous avons besoin, que nous portons à la Ville de Lyon depuis le début de ce mandat et dont nous pouvons collectivement être fiers. Fiers de favoriser les modes de déplacements doux avec l'accompagnement du déploiement des Voies Lyonnaises. Fiers d'augmenter la place de la végétalisation en ville avec les cours nature ou les créations d'îlots de fraîcheur. Fiers de construire avec les habitantes et les habitants des projets de long terme, comme avec la concertation de la rue Saint Nestor, pour remettre au cœur de notre démocratie les citoyens et les citoyennes, convaincus qu'il n'est pas de sauveur suprême. Fiers de soutenir notre jeunesse en accentuant l'investissement dans les structures d'éducation populaire. Fiers de lutter contre les inégalités sociales avec le territoire Zéro chômeur de longue durée, la Nuit de la solidarité, le bouclier social, la Maison de l'alimentation. Fiers d'investir dans le développement culturel, avec la création des ateliers de la Maison de la danse ou le théâtre Le Ciel. Fiers de mettre la ville à hauteur d'enfant avec le Conseil d'arrondissement des enfants, la nouvelle offre du périscolaire, mais également à hauteur des seniors avec la mise en place, cette semaine, du Conseil des aînés du 8^e. Fiers d'investir massivement, partout dans notre arrondissement, comme le montre d'ailleurs le bilan intermédiaire du PPI, que ce soit avec la requalification de l'avenue des Frères Lumière ou avec l'îlot Kennedy. Fiers, en somme, de tenir notre ligne de justice écologique, sociale et démocratique.

Nous assumons d'être ambitieux parce que la période appelle à l'ambition. Nous avons connu des événements climatiques extrêmes lors de ce mois d'avril, tant en termes de chaleur que de pluviométrie. Cela illustre une fois de plus l'accentuation du dérèglement climatique. Nous entendons le vol noir des corbeaux sur nos plaines. Nous voyons la peste se répandre et nous entendons la raison tonner en son cratère. Alors oui, dans cette période sombre, l'espoir passe par l'ambition. Notre ambition, c'est de lutter pour qu'elle devienne une société de justice climatique, sociale et démocratique. Et cette ambition, nous continuerons de la construire avec vous, sur notre arrondissement.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

M. LE MAIRE. – Merci. Nous allons donc passer au vote du PV de la séance du 12 mars 2024 dernier.

Avez-vous des remarques sur ce PV ? Non. Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

[Coupure]

2. Examen des délibérations

Éducation – Petite enfance – vie étudiante

27206 – Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises - Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2

M. ODIARD. – [Coupure] En 2020, 10 % des noms de rues et lieux qui faisaient référence à une personne étaient des noms féminins. Ce pourcentage est désormais de 13 %. On a augmenté. Donc on a besoin de trouver des noms féminins.

M. LÉVY. – Une interrogation et une question. Une interrogation en espérant, en effet, comme je l'ai dit précédemment, que les notices biographiques seront plus indépendantes que celles qui figurent au musée Gadagne avec le nom du maire et de l'exécutif précédent ; et une question par rapport à la concertation qui a été menée au niveau de l'arrondissement, pour savoir où on en était au niveau des questions qui ont été posées aux habitants concernant les noms de rues et d'espaces publics ? Merci.

Mme MARAS. – Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, la concertation est toujours en cours et elle se terminera fin juin. À ce jour, on a 180 résultats qu'il faudra analyser parce qu'il y a aussi des suggestions de noms nouveaux pour les femmes. Les Conseils de quartier vont se saisir de ce sujet-là, aussi bien sur l'analyse et la validation finale.

M. LE MAIRE. – Je mets aux voix cette délibération

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27908 - Programmation financière 2024 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 194 113 euros

M. GIRAULT. – Mesdames, Messieurs, je voulais, avant la présentation des programmations financières thématiques, rappeler le contexte un peu particulier de cette programmation 2024. En effet, le dernier contrat de ville s'est achevé fin 2023. Et vous le savez, le nouveau contrat de ville métropolitain a été adopté par le Conseil de métropole, le 11 mars dernier. La prochaine convention territoriale lyonnaise sera posée à la délibération lors de la séance du conseil municipal du mois de juin.

La prochaine convention territoriale de Lyon comportera ainsi des axes transversaux, la transition écologique, la volonté de mieux prendre en compte les jeunes, la lutte contre le non-recours, l'amplification de la participation des habitants sous différentes formes. Elle comportera aussi les volets thématiques et les projets de territoire de chaque quartier de la politique de la ville.

Cette programmation 2024 s'inscrit donc dans cette période de transition entre deux contractualisations, avec toujours une rémanence de la crise sanitaire qui a touché particulièrement les habitants des quartiers populaires, et dans un contexte où les tensions sociales urbaines ont connu un paroxysme sur l'ensemble du territoire national, à l'été 2023.

Les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville ont été intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondant en matière culturelle, de santé, d'accès aux soins, d'emploi et d'insertion professionnelle, de prévention de la délinquance.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour soutenir les projets répondant aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Sur cette délibération qui concerne le volet socioéducatif de la politique de la ville, il constitue donc le cadre de référence de la politique éducative couvrant l'ensemble des temps de l'enfant avant, pendant et après et en dehors de l'école. Il intègre les enjeux de réduction des inégalités territoriales.

En complément des délibérations approuvant la programmation 2024 de la politique de la ville, l'enjeu de cette programmation est de consolider dans les quartiers de la géographie prioritaire, sur des temps de loisirs en dehors de l'école, une offre d'actions éducatives et d'animations socioéducatives complémentaires et cohérentes, au bénéfice des enfants et adolescents de 3 à 16 ans et de leurs parents.

Cela concerne l'Association nationale des Collectifs Enfants Parents Professionnels, l'ACEPP, qui mène une action pour mobiliser les habitants des quartiers sur États-Unis, Langlet-Santy, et qui organise des temps parents/enfants hebdomadaires.

Et enfin, Action Sport Éducation qui anime des actions avec des éducateurs pour favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

28528 – « Groupe scolaire Charles Péguy – Création d'un préau » - Opération n° 08016026 - 65 boulevard des États-Unis, à Lyon 8^e - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

M. ODIARD. – [coupure] pour être une des toutes premières cours nature de notre arrondissement. Et lorsque nous avons commencé à travailler sur le projet, en rencontrant l'équipe enseignante, on s'est rendu compte qu'il y avait une demande de création d'un préau qui a été réclamée de longue date mais dont on n'a pas retrouvé la trace dans les documents que possédait la Ville de Lyon à ce moment-là.

Il y avait une contrainte pour ce projet de cours nature, parce que cela signifiait qu'aménager un préau après coup aurait nécessité de prévoir un aménagement permettant l'accès futur des engins de chantier pour cette création. Et cela aurait bien sûr contrarié les ambitions du projet de cours nature. Donc nous avons demandé à la direction de la Construction et à la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville d'articuler les deux projets pour réaliser le préau avant. Ce qui a été fait. La présentation de l'avant-projet a été faite à l'école Charles Péguy en février 2024, avec l'ensemble des enseignants, des parents d'élèves, des représentants des parents d'élèves, les DDEN et les différents usagers Ville de Lyon, pour valider les différentes options d'aménagement et vérifier que les propositions correspondaient bien aux attentes des usagers. C'était très intéressant puisque du coup, ça a permis d'ajuster le projet tel qu'il a été arrêté et que l'on vote ce soir.

Je rappelle qu'en l'absence d'un vrai préau sur ce groupe scolaire, on propose la construction positionnée entre les cours de l'élémentaire et de la maternelle, le long du bâtiment du restaurant scolaire. Ce préau qui va être créé aura une surface de 130 mètres carrés côté élémentaire et 105 mètres carrés côté maternelle.

En plus de ça, il y a des marquises qui sont réalisées — je ne rentre pas dans les détails, c'est un peu secondaire — plus un abri à vélos pour 18 vélos qui sera dans la cour du bâtiment élémentaire.

Tout ça pour un coût de 500 000 euros que je vous demande d'accepter et je vous en remercie.

Mais attendez avant de passer au vote, des petites précisions, parce que ce qui nous intéresse, c'est la réalisation, donc le calendrier. Les travaux de construction du préau auront lieu à l'été 2024 et une partie à l'automne 2024, pendant les vacances scolaires. Ensuite, il y aura une reprise du projet de cours pour les cours nord et sud, pour le projet cours nature, qui se fera courant 2024. Les travaux des cours sont prévus, pour l'instant, côté cour nord à l'été 2025 et cour sud à l'été 2026. Donc on a articulé les différents projets pour que tout s'enchaîne au fil des étés jusqu'à la fin du mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Monsieur LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. – Juste un point pour rappeler qu'en début de mandat, on vous avait interrogé sur le gymnase qui était prévu initialement et qui était inscrit dans le cadre du contrat de plan État-Région, puisqu'il y avait un gymnase universitaire qui était prévu et il y avait un accord, à l'époque, avec l'université pour pouvoir construire un gymnase près de l'école Péguy qui, du coup, pouvait aménager un préau. D'autres choix ont été faits, très bien. En complément des travaux liés au préau, il y a une grosse demande au niveau de l'école, sur les cours de récréation des écoles. Les enseignants se plaignent en effet de l'état de la cour qui, du coup, n'a pas été entretenue depuis quatre ou cinq ans, sachant qu'il y avait en effet des fentes également qui dataient d'avant mais qui étaient liées aux travaux qui étaient attendus sur le gymnase. Je voulais savoir ce qui était prévu sur l'entretien des cours. Merci.

M. LE MAIRE. – J'ai bien entendu parlé, en début de mandat, par le directeur de l'école Charles Péguy, d'un gymnase tout à fait sur pilotis, dans l'école et ainsi de suite, avec un soi-disant accord de l'Université Lyon 3 sur le financement de ce gymnase. Donc, j'ai pris contact, naturellement, avec le président de l'Université Lyon 3, qui n'avait pas du tout donné un quelconque accord. Il s'agissait d'un parent d'élève qui, effectivement, était à Lyon 3 et qui avait discuté de ces sujets. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu ces discussions ; elles ont bien eu lieu, entendons-nous. L'Université Lyon 3 n'avait pas du tout l'intention de mettre le moindre centime sur ce sujet, partant du principe que ça ne correspondait pas à un besoin à cet endroit pour elle et qu'elle préférerait, si elle devait investir sur un gymnase, être plus près des quais — où elle est aussi localisée — que dans le quartier des États-Unis.

Ensuite, j'ai quand même regardé les éléments qu'on pouvait avoir à la Ville de Lyon, puisqu'*a priori* je découvre aujourd'hui que ça aurait été inscrit dans un contrat de plan État-Région. Première nouvelle. Je suis preneur du contrat de plan État-Région qui a acté la construction d'un gymnase sur Charles Péguy. Très clairement, j'aimerais bien le voir. En tous cas, pas l'ombre du moindre dossier à la Ville de Lyon n'existait sur la création d'un tel gymnase.

Quant à l'entretien de la cour d'école, vous avez raison, elle est effectivement très dégradée, mais elle ne résulte pas d'un manque d'entretien depuis quatre ou cinq ans, mais depuis bien plus longtemps que cela. Nous pouvons partager au moins cela ensemble en termes de responsabilité, puisque nous avons acté, nous, la réfection de la cour d'école l'an prochain, une fois que le préau sera construit. Vous conviendrez que l'on fait les choses dans l'ordre : d'abord le préau et ensuite la cour. Et la cour, on l'a prise dans un état en début de mandat qui était déjà largement catastrophique. Voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous en prie.

M. LÉVY. – Sans rentrer dans le détail, si vous souhaitez le contrat de plan État-Région, vous allez sur rhone.gouv.fr et vous tapez « contrat de plan État-Région ». Et là, à l'intérieur, vous avez tous les éléments liés aux détails. Et comme vous le savez, ce genre de documents qui sont des documents contractuels de relation entre l'État et la Ville, signés également par la Ville et la Métropole, ne rentrent pas dans le détail action par action, mais ils rentrent dans des globalités.

Le parent d'élève en question était accessoirement vice-président de l'Université Lyon 3 et c'est à ce titre qu'il était présent, et non pas uniquement en tant que parent d'élève. Après, d'autres choix politiques ont été faits. Moi je ne suis pas d'accord, mais c'est aussi autre chose. Mais pour autant, il y avait même eu un courrier d'engagement. Je pense que vous pouvez même le demander sans aucun problème aux services de la Ville. Ils vous les communiqueront. Merci.

M. LE MAIRE. – Je vous le redis, pas la moindre ombre d'un courrier d'engagement, pas le moindre engagement de l'Université, pas la moindre écriture précise dans un contrat de plan État-Région de financement. Ce n'est pas une histoire de choix politique, c'est une histoire de discussions qu'il y a eues mais qui ne sont jamais allées plus loin que des discussions.

Je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

28570 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »

M. ODIARD. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc bien sûr de la démarche Rue des enfants qui vise à l'apaisement et à la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches, pour sécuriser et apaiser les abords des établissements. Donc il y a des interventions sur voirie qui sont réalisées et qui peuvent être de plusieurs natures — aménagement d'espaces publics, piétonisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites, reprise de l'éclairage — et des actions plus spécifiques telles que l'animation événementielle et la modification des accès aux établissements.

Il y a régulièrement des attributions de fonds de concours à la Métropole chaque année, depuis 2021. Cette année, on nous propose d'attribuer un fonds de concours à la Métropole de Lyon à la hauteur de 800 000 euros maximum et avec une participation de la Ville qui, pour la piétonisation, se monte à 50 % du montant maximum de chaque projet. Pour l'apaisement du trafic et de la vitesse pour les zones de rencontre, c'est la même chose : 50 % maximum. Idem pour la sécurisation, les aménagements aux abords des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Et donc voilà à quoi seront utilisés ces 800 000 € que je vous demande de valider. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27392 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Mme LE DILY. – Monsieur le Maire, collègues, habitants du 8^e arrondissement, les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de trois ans.

La convention-cadre, pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment votée.

La convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux.

Le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement desdites conventions pour, notamment dans le 8^e arrondissement, cinq structures.

Si vous approuvez ces conventions et autorisez le maire à signer ces documents, je vous invite à voter favorablement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Santé – social – Handicap et Séniors

27233 - Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 euros - Exercice 2024

Mme EL GANNOUNI. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, dans le cadre de cette délibération, plusieurs associations sont concernées pour un montant de 112 200 €. Trois en sont bénéficiaires dans notre arrondissement : FIDEV, Ludiversité et Une Souris Verte.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27301 - Rapporteur : Mme Touria EL GANNOUNI - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Mme EL GANNOUNI. – Dans le cadre de cette délibération, la Ville souhaite accorder, comme chaque année, des subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté, pour un montant de 997 850 € par le biais du Centre Communal d'Action Sociale.

Les associations reconnues pour leur expertise sont l'Armée du Salut pour sa capacité à répondre aux besoins dans le champ alimentaire sept jours sur sept ; le foyer Notre Dame des Sans Abri dans le cadre de ses accueils de jour au sein du périmètre lyonnais ; et Alynea dans le cadre de sa maraude jeune et son expertise conjointe sur le réseau Habitat précaire.

Ces associations ont déposé des demandes de subvention qui vous sont aujourd'hui soumises pour l'exercice 2024. Dans notre arrondissement, les structures concernées sont les Petits Frères des Pauvres et À la croisée des chemins.

Je vous demande de voter favorablement à l'adoption de cette délibération pour venir en aide aux plus démunis de notre ville.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame RUNEL.

Mme RUNEL. – Je ne prendrai pas part au vote pour raison de conflits d'intérêts, participant à des conseils d'administration de certaines de ces associations.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. (*Déport de Mme RUNEL*)

Je vous remercie.

27360 - Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros

M. GIRAULT. – Je vous rappelle deux objectifs pour cet appel à projets : faciliter l'accès aux droits de santé, aux soins ; développer des actions de prévention, de promotion et de santé.

Pour notre arrondissement, c'est deux actions qui sont financées, la MSA et Eurêka pour son action de MobiSéniors.

Merci de voter favorablement.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28002 - Programmation financière 2024 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 500 650 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 16 878 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations

M. GIRAULT. – Pour le 8^e arrondissement, cela concerne un grand nombre de structures. On a l'ALTM, Emmaüs Connect, la coopérative jeunesse de services, le pôle linguistique de proximité, et VRAC pour les quatre QPV. Et puis pour États-Unis, on a un financement sur l'EsSoR, sur les centres sociaux des États-Unis pour Place à l'été, pour le stand antigaspi sur les marchés. Sur Langlet-Santy, on a une action d'aller vers pour mobiliser les jeunes avec le Centre social Santy Mermoz et Clic en FLE, en formation français langue étrangère. Sur Santy Mermoz, c'est lutter contre l'isolement des seniors, développer du lien social aussi auprès des plus fragiles et l'accompagnement aux transformations urbaines sur Mermoz, avec Robin des villes, les Kaps qui interviennent à Albert Laurent, qui sont donc des étudiants qui dédient 5 heures par semaine aux actions solidaires sur le quartier. Sur le Moulin-à-Vent aussi, nous avons des animations de développement local à Grand Trou, Petite Guille et Moulin-à-Vent avec la MJC Monplaisir, L'Espace des 4 Vents, et puis Épicentre qui intervient aussi à Moulin-à-Vent et aux États-Unis.

Voilà pour notre arrondissement.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28439 - Lyon 8^e - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit de locaux sis 56/58 cours Albert Thomas au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - EI 08255

Mme EL GANNOUNI. – Je vais être très succincte. Cette délibération concerne l'approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit des locaux situés 56/58 Cours Albert Thomas au profit de l'association Les Restos du Cœur. La convention arrive à son terme le 31 mai 2024 et je vous demande, chers collègues, de voter cette délibération de manière favorable.

Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame EL GANNOUNI. Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Vie associative, Jeunesse et Sport

27260 - Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 Euros - Exercice 2024

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues. Des attributions de subventions que l'on soumet au vote ce soir sur un sujet qui nous tient toutes et tous à cœur : l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et l'hospitalité.

L'enveloppe globale est en légère hausse par rapport à l'année dernière, avec un montant proche de 300 000 euros.

Beaucoup d'associations et de projets que nous sommes fiers de soutenir. Je voulais mentionner plus spécifiquement quelques associations qui ont un impact fort dans le 8^e arrondissement, notamment :

- Les Orchidées Rouges, qu'on a pu accueillir en mairie du 8^e, le 6 février, pour une conférence et des témoignages dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines ;
- Le MAS qui fait des permanences en mairie du 8^e, notamment sur le volet aide juridique pour les femmes victimes de violence, et qui fait un travail vraiment formidable d'écoute et d'accompagnement de ces femmes ;
- Le CIDFF qui forme notamment les commerces engagés dans le dispositif Angela. On aura l'occasion d'en reparler dans la prochaine délibération ;
- Le Cocon Solidaire également que la plupart d'entre vous connaissent.
- Et puis enfin, cette délibération est l'occasion de rappeler notre soutien à la Ligue des droits de l'Homme qui fait l'objet d'une stigmatisation inquiétante. Je cite le défenseur des droits qui dénonce une évolution de la liberté d'association hautement problématique dans un État démocratique.

Sur l'ensemble des subventions soumises au vote, je vous propose de les adopter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

27426 - Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Mme MARAS. – Comme vous le savez, l'exécutif municipal de la Ville de Lyon s'est engagé fortement dans les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, plus particulièrement dans le sport pour ce qui concerne cette délibération.

Nous avons annoncé qu'à partir de septembre 2024, les attributions de subventions mais aussi les mises à disposition de créneaux dans les locaux et équipements sportifs de la ville seront conditionnées à la formation en prévention des violences sexistes et sexuelles. C'est un choix fort. *A minima*, deux personnes des équipes dirigeantes et encadrantes devront attester avoir participé à un temps de sensibilisation/formation aux enjeux de lutte contre les agressions sexuelles, mais aussi les comportements sexistes et LGBT phobes dans le sport.

Plus globalement, nous menons une politique qui vise l'égalité femmes-hommes dans le sport. Je peux citer quatre démarches qui sont déjà engagées : la recherche de conseil d'administration qui soit paritaire ; la présence des femmes dans les équipes de direction ; l'ouverture d'une section féminine dans chaque club sportif, ce qui est le cas dans le 8^e en tout cas ; et la mise en place du budget sensible au genre.

Pour rappel, cet outil a permis de mesurer et rééquilibrer rapidement un important écart de subvention. On parle quand même de 30 € qui étaient alloués aux hommes par rapport aux femmes.

Je profite également de cette délibération pour mentionner le dispositif Angela contre le harcèlement de rue. Nous avons maintenant quatorze commerces formés dans le 8^e arrondissement. Ces quatorze commerces ainsi que la mairie du 8^e sont des lieux refuges avec des personnes formées à l'accueil des victimes. Ça concerne les femmes, mais ça concerne aussi des enfants, des personnes âgées qui peuvent se sentir en insécurité, suivis ou harcelés.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

Je vous remercie.

Il y a une intervention d'Augustin.

M. PESCHE. – Merci, Madame MARAS. Je voulais, à l'occasion de cette délibération, rappeler que parler des violences sexistes et sexuelles c'est briser un tabou. Ça l'est dans la culture, ça l'est en politique et ça l'est aussi dans le sport. Il s'agit ici de sortir de l'individualisation de la relation victime/agresseur pour témoigner de ce que cela fait un fait de société massif.

La délibération le précise, 12 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles dans le cadre d'une pratique sportive. Au niveau du département, on a 120 000 licenciés dans l'ensemble des fédérations sportives, c'est à peu près 14 000 personnes.

Cette initiative de la Ville de Lyon, elle vient tout à la fois tenter de protéger de futures potentielles victimes et tenter également de protéger l'ensemble du tissu associatif, puisque lorsqu'une violence est commise, c'est tout à la fois un individu qui est détruit qu'un collectif qui rentre en souffrance.

Nous choisissons ainsi de ne pas avancer au gré des scandales. Nous choisissons ainsi de rompre avec la tendance de préserver la vitrine des associations plutôt que la victime. Et je crois, vu la réponse tout aussi massive des associations sportives dans la participation à ce dispositif, que ça répond à un besoin très fort, tout autant des présidents et membres du bureau des associations que de l'ensemble des bénévoles et coachs des clubs.

Vous l'avez précisé, il est demandé à ce que les associations forment deux personnes de l'encadrement sur la question des violences sexistes et sexuelles. Beaucoup d'associations ont fait le choix de former tout un CA, l'ensemble des coachs et de venir massivement à ces séances de formation. Et je voudrais rappeler qu'en mairie du 8^e arrondissement, on en a accueilli une le 11 janvier dernier.

Je voudrais revenir quand même sur quelques propositions aussi qui ont été travaillées en 2023 par le comité d'éthique qui était présidé, il y a quelques mois, par Marie-George BUFFET et Stéphane DIAGANA. Ils demandaient, pour casser du coup l'emprise sur les athlètes, de donner des outils aux associations. C'est ce à quoi nous répondons ici. Mais ils demandaient aussi à ce que soit créée une agence indépendante, au-dessus de l'ensemble des fédérations sportives, pour entendre les victimes, les guider dans l'hypothèse sur les plaintes qu'elles seraient amenées à faire et dans l'ensemble du processus de reconstruction. Ils appelaient aussi à renforcer le comité d'éthique supra fédéral pour agir sur l'ensemble du mouvement sportif. Enfin, ils pointaient le fait que fin 2023, au niveau du ministère en charge des Sports, il n'y avait que deux personnes qui s'occupaient de la question des violences sexistes et sexuelles.

Vous le voyez, l'action qu'on mène à Lyon mérite d'être étendue bien au-delà, et je pense que nous sommes collectivement fiers de l'orientation politique qui a été posée par le maire de Lyon avec Julie NUBLAT-FAURE sur cette question-là et de la réponse apportée par l'ensemble des associations sportives.

Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il d'autres remarques/questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

27453 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'association Convention Gymnique de Lyon pour l'organisation des Championnats de France Élite de gymnastique artistique masculine et féminine et de gymnastique rythmique les 7, 8 et 9 juin 2024 au Petit et au Grand Palais à Lyon 7^e – Approbation d'une convention d'application

M. PESCHE. – Il s'agit d'une subvention de 50 000 euros allouée à l'association La Convention Gymnique de Lyon qui s'associe à Lyon GR pour l'organisation des championnats de France Élite de

gymnastique artistique masculine et féminine qui aura lieu du 7, 8 et 9 juin 2024 au Palais des Sports, donc dans le 7^e arrondissement. C'est l'occasion à la fois d'accueillir plusieurs centaines d'athlètes, notamment les 500 meilleurs gymnastes français, mais aussi 6 000 spectateurs, essentiellement lyonnais mais venus de toute la France, dans cette phase sélective, notamment pour la participation aux Jeux Olympiques.

Et je tiens à rappeler notamment qu'on a la satisfaction, sur le gymnase Vorontzov, d'accueillir, à l'occasion des Jeux Olympiques, les délégations du Japon. Il y avait également Taïwan qui était venue et je crois que ça répond largement à la mobilisation attendue par l'ensemble de notre collectivité sur la préparation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je ne peux que vous inviter à participer — alors, je sais que c'est un week-end chargé puisque c'est le week-end des élections européennes —, à aller faire un petit saut au Palais des sports de Gerland pour aller saluer nos athlètes, notamment ceux de la Convention Gymnique, mais plus globalement pour participer à ce très beau moment sportif.

Je vous invite à approuver le montant de cette délibération de 50 000 euros.

M. LÉVY. – Juste un mot, parce que vous abordez la Convention Gymnique, pour dire que notre groupe a été particulièrement fier de voir un jeune du 8^e arrondissement et gymnaste de Lyon 8^e porter la flamme olympique à Aix-en-Provence le week-end dernier ; pour dire que c'est une occasion manquée pour la Ville de Lyon. Je pense que l'exécutif municipal n'a pas compris la portée de cet événement qui aurait pu être magnifique pour les bénévoles, pour le sport, pour notre ville.

Moi, j'aurais rêvé voir la flamme olympique boulevard des États-Unis, à Mermoz, traverser notre arrondissement et être portée par des champions et des bénévoles. Et c'est un événement, comme on a pu le voir à Marseille, qui fédère et qui rassemble une ville. C'est dommage. C'est manqué pour notre arrondissement, c'est manqué pour notre ville. Et je profitais donc de cette délibération pour marquer notre soutien bien évidemment à la Convention Gymnique, pour regretter que Cyril TOMMASONE ne puisse pas participer aux Jeux Olympiques — c'est un manque pour nous tous puisque nous étions tous, autour de cette table, ses plus fervents supporters —, mais pour regretter, pour notre arrondissement et notre ville, que nous n'ayons pas pu saisir cette occasion. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Je me joins à vos regrets sur la non-participation de Cyril TOMMASONE. C'est vrai qu'on aurait aimé voir Cyril aux Jeux Olympiques. Pour le reste, je vous invite à joindre à vos critiques l'ensemble des municipalités Renaissance et LR qui ont refusé de payer 180 000 euros pour voir passer la flamme olympique dans leur commune, et qui sont 95 fois plus nombreux que les municipalités dirigées par les Écologistes, les Socialistes, Lyon en Commun et une majorité de gauche.

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, la question n'est pas là. On peut le regretter ici et ailleurs. Donc, de dire « l'ensemble des municipalités » : LR, oui, Renaissance, oui. Mais aujourd'hui, on a la Ville de Lyon, on est dans le conseil d'arrondissement du 8^e. Il est important de parler d'un événement. Yann CUCHERAT était à la Convention Gymnique. On parlait de Yann CUCHERAT pour ceux qui ne l'avaient pas compris, mais j'avoue que votre réponse est un peu basse. On peut le regretter, vous pouvez aussi le regretter. C'est un choix politique qu'il faut assumer et que vous devez assumer, vous en tant qu'élus de la Ville de Lyon et non en tant qu'élus de la Métropole de Lyon ou d'une autre commune de Lyon.

M. LE MAIRE. – Mais on l'assume pleinement et je crois que M. PESCHE veut vous faire une réponse aussi.

M. PESCHE. – Oui, je trouve honnêtement cette polémique — puisque pour moi, c'est une polémique — scandaleuse. Je vous inviterai néanmoins à venir à la célébration qui sera organisée à

l'occasion du passage de la flamme des Jeux Paralympiques, le 26 août à Lyon, et j'espère qu'on vous trouvera aux côtés de la majorité et de l'ensemble des Lyonnais pour célébrer ce beau moment de sport.

Enfin, j'en profite pour rappeler que plusieurs associations de l'arrondissement bénéficient notamment de billets pour aller assister à des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques et qu'on a également d'autres athlètes, moins renommés peut-être que Yann CUCHERAT, mais qui porteront la flamme olympique et paralympique — d'ailleurs, les deux —, qui sont issus de notre arrondissement.

M. LE MAIRE. – Monsieur AUZAL.

M. AUZAL. – Merci, Monsieur le Maire, Chers amis, je ne veux pas polémiquer et je ne veux pas vous faire la liste des villes PRG qui ont refusé de recevoir la flamme olympique. Mais je pense surtout qu'on peut regretter parce que c'est quand même un événement populaire important, je veux dire. Que vous opposiez le prix de 180 000 euros, ce n'est pas très raisonnable parce que je pense que les retombées pour les commerçants, économiques, pour la ville sont bien plus importantes. Et je pense que les Marseillais et les dirigeants de Marseille, quelle que soit la couleur, vous le diront. Et de toutes les villes qui vont être traversées. Je crois surtout que ça se rajoute au Tour de France, la Coupe du monde de rugby, même si c'était rattrapé après. Ces grands événements populaires, il ne faut pas les rater, ce n'est pas une question d'argent. Merci.

M. LE MAIRE. – Donc vous en rajoutez un peu dans la polémique, je vous en remercie. On n'a jamais refusé la Coupe du monde de rugby que je sache. Elle s'est largement bien déroulée à Lyon. On a été plutôt moteur dans le fait de l'accueillir ici et d'accueillir les All Blacks dont on était très fiers. Je ne vois pas le parallèle avec la flamme olympique, mais on va arrêter là ce débat.

Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Juste un point parce que vous parlez de la Coupe du monde de rugby. Je vous rappelle qu'elle a été décidée, Lyon ville hôte, dans le mandat précédent. En ce qui concerne le 26 août, nous serons bien évidemment présents aux côtés des athlètes paralympiques. Vous parlez des billets qui ont été proposés pour les clubs, c'est très bien. Par contre, de la même manière, je ne peux que regretter qu'aucune place n'ait été achetée par la Ville de Lyon pour la finale de la Coupe de France Lyon - Paris-Saint-Germain. Habituellement, on a un volet de jeunes du FCL de la Trinité qui sont invités par la Ville de Lyon pour participer à cette finale. Malheureusement, ils ne pourront y assister. Pas d'écran géant non plus sur la ville de Lyon. Il faudra uniquement aller à Décines. Voilà, ça se cumule avec un certain nombre de choses.

Je pense que cet exécutif n'a pas la vision de ce qui est bon, de ce qui est populaire. On appelle ça du jansénisme par ailleurs. Donc c'est tout à fait ce qui définit le mieux cet exécutif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

27477 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs » pour un montant total de 90 971 euros

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne des subventions à des associations dans le cadre de la délégation de Julie NUBLAT-FAURE.

Pour notre arrondissement, il s'agit de : Monplaisir vers l'avenir ; du Centre social des États-Unis ; d'Épicentre ; quartier Grand Trou ; Football Club de Lyon ; le Comité des fêtes de Monplaisir ; et puis

nouveauté cette année, avec l'association Vivre Ensemble, pour le banquet de la fin des Jeux Olympiques, un quartier Mermoz.

Rendez-vous le 9 août pour les Olympiades en famille avec animations musicales, repas partagés, etc.

C'est l'occasion, une nouvelle fois, de souligner la belle dynamique associative du 8^e. Ces projets contribuent à animer tous les quartiers de notre arrondissement. Un engagement qui nous tient particulièrement à cœur. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame MARAS. Y a-t-il des remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Je me déporte sur cette délibération, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE. – Merci. On note ça.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. (*Déport de M. LÉVY*)

27486 - Attribution de subventions d'investissement de 2 500 euros à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

M. PESCHE. – Cette délibération vise à approuver les subventions d'investissement de 2 500 euros pour diverses associations de sport amateur, et notamment pour aider l'association Les Lions du 8^e qui, je vous le rappelle, pratique le tir à l'arc sur le gymnase Paillou et au Clos Layat, qui a sollicité l'octroi d'une aide financière de 1 700 euros pour notamment acheter du matériel d'éclairage pour pratiquer le tir à l'arc, notamment la nuit, en extérieur.

On vous propose à cette occasion de délibérer pour l'adoption de ces subventions qui bénéficieront directement à la pratique du tir à l'arc au Clos Layat.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

27499 - Lyon 8^e – « Stade Dumont – Réaménagement du terrain de football en gazon synthétique » - Lancement de l'opération EI 08040513 et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 00004

M. PESCHE. – Comme vous le savez, il est prévu dans le cadre de notre PPI le réaménagement du terrain qui est aujourd'hui en gorrhe du Stade Dumont. Et donc ici, on vous propose de délibérer sur les travaux et les aménagements qui sont prévus, notamment la pose d'une nouvelle clôture avec des pare-ballons de 8 mètres de haut et 100 mètres de long ; le démontage du terrain en gorrhe actuellement présent ; l'aménagement d'un terrain de football synthétique nouvelle génération et en complément, la création de deux terrains de basket 3x3 ainsi qu'un terrain de boules.

L'ensemble de cette opération est estimé à 1 400 000 euros et elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagement sportif 2021-2026 ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nature en ville et transition écologique

27776 - Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Approbation de conventions

Mme GOUST. – Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération porte sur les subventions attribuées pour la programmation de la troisième édition du festival « Entre Rhône et Saône » dans tout Lyon, dont vous trouverez une version papier sur table parce que sur la version de Webdelib, le document était tronqué.

L'édition 2024, qui aura lieu du 28 au 30 juin, sera dans la continuité des deux premières, avec un triptyque d'activités : biodiversité, sport et culture.

Quelques nouveautés cette année, il y aura une nouvelle Mâchecroûte au pont de la Guillotière et de plus, quatre visites guidées gratuites du Musée des Beaux-Arts seront exceptionnellement proposées au public. En termes budgétaires, ce budget d'appel à projets est de 174 000 euros, similaire au budget de la première édition en 2022. S'y rajoutent deux projets en crédits directs, ce qui porte le budget global à 196 000 euros, qui est équivalent au budget de l'an dernier. Donc en fait, on est à *iso* budget global.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement la délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame GOUST. Avez-vous des remarques ? Madame BACHA-HIMEUR

Mme BACHA-HIMEUR. – Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous nous parliez de polémique. Là, je vais faire de la polémique. Clairement, quand je vois le montant du budget « Entre Rhône et Saône » et pour porter le Mâchecroûte, j'aurais préféré les mêmes montants pour porter la flamme. Mais là, c'est de la pure polémique. Pardonnez-moi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Comme quoi, gouverner c'est bien choisir.

M. LÉVY. – Ça correspond à neuf mètres de l'avenue des Frères Lumière, pour vous aider à faire des ratios.

J'avais juste une question par rapport à cette délibération. Auparavant, il y avait des actions dans notre arrondissement, notamment l'année dernière, ou il y a deux ans, sur le jet d'eau. Du coup, cette année — bien sûr, on n'a ni le Rhône ni la Saône dans le 8^e —, est-ce qu'on a des actions dans le cadre de ce festival qui se dérouleront dans notre arrondissement ?

Mme GOUST. – Cette année, malheureusement, il n'y aura pas d'animations dans le 8^e arrondissement. La DEA a reçu une candidature de la MJC Laënnec Mermoz, mais le projet n'a pas été retenu car il était trop éloigné du cahier des charges. Et l'année dernière, il y avait eu une animation à la piscine Mermoz qui avait été proposée par le Centre social Halimi Mermoz, mais qui avait dû être annulée en raison des événements qui se passaient à ce moment-là et ils n'ont pas souhaité participer cette année.

Pour cette année, le 8^e ne sera pas investi mais on compte bien relancer la dynamique pour l'année prochaine. Car effectivement, ce n'est pas parce que nous sommes le seul arrondissement sans Rhône ni Saône que nous devons être aussi un arrondissement sans manifestation pour cet événement. Donc on va relancer la dynamique pour 2025.

M. LE MAIRE. – Merci. Je mets donc aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

28053 - Groupe scolaire Jean Giono - Cours nature - 14 rue Stéphane Coignet, 69008 Lyon - Opération n° 08012002 Lancement de l'opération et des travaux, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006

M. ODIARD. – Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais parlé un peu de cours nature, cette fois-ci on y est. Il s'agit de la cours nature du groupe scolaire Jean Giono qui, évidemment, vise à favoriser le contact quotidien avec la nature, avec des espaces inclusifs et apaisés pour le développement de la nature en ville et pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Cette cours nature Giono était très attendue par les acteurs de cette école. Une école de 30 classes avec 478 élèves cette année et qui dispose de quatre cours d'une surface totale de 4 885 mètres carrés. Là aussi, il a fallu qu'on cherche, qu'on calcule les données parce qu'on ne les avait pas. Et donc, évidemment, il y a de quoi faire dans cet espace. C'est un projet très complexe. C'est pour ça qu'il arrive maintenant. Il s'élève à un montant de 971 000 euros, dont 906 000 euros seront sur le budget 2024.

Après avoir rencontré tous les acteurs, on s'achemine maintenant vers un début des travaux en juillet 2024. On aura ainsi la livraison des deux cours maternelles et de la cour de l'élémentaire B prévue pour septembre 2024, pour la rentrée. Ce sont trois cours qui sont alignées et qui sont sur un même cheminement d'accès pompiers pour faciliter les travaux et les accès. Et ensuite, il reste la cour de l'élémentaire A qui, elle, sera faite dans un second temps. Cette cour sera aménagée ainsi que les plantations des quatre cours pendant l'hiver 2024 en sites occupés.

Évidemment, l'école est demandeuse de ces travaux en sites occupés, mais il faut vérifier que toutes les fonctionnalités de l'école seront bien assurées à ce moment-là. Mais c'est ce vers quoi on se dirige et le projet sera présenté au troisième conseil d'école au mois de juin, et une information sera adressée à l'ensemble des parents d'élèves.

Je vous demande donc d'approuver ce projet.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur ODIARD. Moi, je suis vraiment très heureux que la première cour nature concerne l'école Giono, une des plus grandes écoles de la ville de Lyon, au cœur d'un quartier populaire, l'un des plus pauvres de la ville de Lyon. Et donc c'est important qu'on puisse montrer l'exemple, y compris dans ces quartiers, et avoir cette première cour nature à l'école Giono pour en améliorer le cadre de vie et d'évolution des enfants.

Allez-y, Monsieur LÉVY, je vous en prie.

M. LÉVY. – Juste une question, l'école Jean Giono, ce n'est pas la plus grande, mais quelles données vous n'avez pas ?

M. ODIARD. – Les données en superficies de cours d'école n'étaient pas correctes. Il manquait 1 000 mètres carrés. Avec l'étude sur les cours nature, on était plutôt de l'ordre de 5 000 mètres carrés et non 4 000 mètres carrés.

M. LE MAIRE. – Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – Ce que je note à ce conseil, c'est qu'on reproche beaucoup aux services qu'ils ont beaucoup de données non communiquées, non chiffrées. En fait, c'est tout le temps la faute aux services. Donc je rappelle que les services d'hier sont les services d'aujourd'hui, les données que nous

n'avions pas, qui étaient chiffrées à 4 000 sont à 5 000 aujourd'hui. Je trouve qu'il y a une manière de présenter les sujets qui, intellectuellement, moi, me dérange, quand on remet la faute aux services, puisque là, ce ne sont pas les élus qui vont donner ces données, mais ce sont bien les services qui s'occupent de ces éléments-là. Et dire « les services n'ont pas donné les bons chiffres », je trouve que ce n'est pas remettre à l'honneur nos services.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette remarque, Madame BACHA-HIMEUR. Loin de nous l'intention d'accabler un quelconque service de la Ville de Lyon et vous avez raison, ils n'ont pas fondamentalement changé entre les précédentes mandatures et cette mandature. Pour autant, les données recensées d'un certain nombre d'éléments liés à la mise en œuvre de politiques publiques existent ou n'existent pas. Elles sont aussi le fruit des commandes politiques qui sont faites aux services.

Je ne cherche pas une polémique ou quoi que ce soit, une accusation de qui que ce soit. Patrick ODIARD précise dans cette intervention que pour pouvoir avancer dans le projet des cours nature, il a déjà fallu passer par une phase de recensement réel des superficies des écoles qu'on avait priorisées. Mais c'est vrai sur d'autres sujets et sur d'autres thématiques où on a besoin de passer par des états des lieux dont on aurait pu penser qu'ils préexistaient, alors qu'ils ne préexistaient pas. C'était simplement ça la remarque de Patrick ODIARD.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

28092 - Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sise 3 montée des Esses à Lyon 4^e

Mme BERTRAND. – Bonjour à tous et à toutes, chers collègues. C'est là une délibération classique et annuelle pour un montant global en augmentation de 25 % cette année, soit 108 500 euros contre 83 550 euros l'année dernière. Ce qui montre bien notre attachement à accompagner toutes ces structures de jardins partagés.

Je ne rappellerai jamais assez l'importance de ces jardins pour les bienfaits qu'ils apportent : refuges de biodiversité, intégration dans la trame verte, vecteur de lien social et aussi production vivrière non négligeable.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarque ?

Mme MARAS. – Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE. – Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. (*Départ de Mme MARAS*)

Je vous remercie.

28345 - Convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit - Mairie du 8^e arrondissement

Mme ROCH. – Bonjour à toutes et tous. Cette présente délibération permet de mettre en avant le travail de deux Conseils de quartier, Laënnec Mermoz et Bachut Transvaal, qui, au travers d'un APICQ — Appel à Projets en faveur des Initiatives des Conseils de Quartier —, a permis l'achat d'un broyeur à

végétaux. Ce projet inter Conseils de quartier a consisté en l'achat d'un broyeur et l'organisation d'événements conviviaux pour les habitants du quartier autour du broyat de matières sèches à destination des composteurs de quartier. Ces événements s'organisent sur les jardins du collectif Prenez Racines, situé à l'angle de la rue Genton et de la rue Berthe Morisot, rattaché à la MJC Laënnec. Ce broyeur permet aussi de trouver une solution pérenne et écologique aux déchets verts des particuliers et au besoin d'apport en matières sèches des composteurs collectifs.

Cette convention de mise à disposition de ce broyeur permet d'aller plus loin en autorisant son utilisation à l'ensemble des jardins partagés du 8^e arrondissement par l'association Compost'Solidaire, représentée par Rémi FAUCHET, que je souhaite remercier ce soir pour avoir apporté cette idée au sein de nos deux Conseils de quartier et avoir mené à bien ce projet malgré les difficultés rencontrées. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse des autres membres de ces deux Conseils de quartier. Et je voulais citer quelques noms : Brigitte CORSI, Rémi COLOMBIER, Élisabeth BEAUMONT, Victor BLOT, Lucile MAYEUX, mais également avec le soutien de Mme Géraldine LOPEZ qui était directrice adjointe de la MJC Laënnec Mermoz lors du montage du projet et remplacée maintenant par Mme Pauline MOSSE. Également, Mme Françoise DUSSAUD, responsable projets et relations de la Fondation Richard, qui est partie depuis peu à la retraite — mais il reste ce lien avec la Fondation Richard — et le collectif d'habitants en charge du composteur de la résidence Seniors Jolivot.

Merci à toutes et tous pour tout le travail réalisé et à venir. Merci à vous d'accepter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame ROCH.

Avez-vous des remarques/questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

28394 - Dénomination d'un espace public : verger Jeanne Villepreux-Power à Lyon 8^e

Mme BERTRAND. – Chers collègues, nous plantons chaque année un verger par arrondissement pour rendre notre terre nourricière, notre ville comestible, et ainsi permettre aux habitants et habitantes de renouer avec cette terre, mais aussi favoriser la biodiversité en ville et surtout améliorer le cadre de vie des Lyonnais et Lyonnaises.

Pour rappel, nous avons planté le verger Beth Chatto à Grand Trou en 2020-2021, au quartier des États-Unis en 2023, à Laënnec, dans le jardin des combattants d'Indochine cet hiver. Et à chaque fois, ce sont des plantations participatives avec les écoles du quartier.

Sur la saison de plantation 2021-2022, c'est à Monplaisir, dans le square Saint-Nestor, que les élèves de l'école Simone Veil ont manié pioches et pelles. Il convient aujourd'hui de lui donner un nom. Cette dénomination s'inscrit dans la démarche de féminisation des noms de rue et locaux associatifs. Je vous propose donc la dénomination suivante : Verger Jeanne Villepreux-Power, une naturaliste du XIX^e siècle. C'est une autodidacte passionnée et pionnière de la biologie marine. Elle est décrite comme le précurseur des stations de biologie marine et la mère de l'aquariophilie. Pour ses études, elle utilisait des cages qu'elle appelait « les cages à la Power » qui deviendront les aquariums que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous propose donc d'approuver le choix des habitants et des habitantes pour la dénomination de ce verger.

Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame BERTRAND.

Avez-vous des remarques/questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Culture

27621 - Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

M. BONNIEL. – Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération ne concerne *a priori* pas l'arrondissement, mais, comme vous le savez, il a été décidé que pour les grands équipements culturels, les délibérations sont systématiquement passées dans tous les conseils d'arrondissement. Pour l'essentiel, les tarifs du théâtre des Célestins ont été adoptés par le Conseil municipal du 21 mars. Il s'agit en l'occurrence d'ajouts pour des tarifs spécifiques liés à des spectacles programmés prochainement et, d'autre part, pour des tarifs spécifiques, et notamment rendre accessible le tarif solidaire aux bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité.

Je vous demande d'approuver cette délibération pour les ajouts, l'approbation de tarifs supplémentaires.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – Permettez-moi une grosse digression par rapport à la délibération. On ne peut pas parler de culture sans parler de ce qui s'est passé et l'actualité que nous rencontrons aujourd'hui, et cette injustice que vit actuellement l'adjointe à la Culture à la Ville de Lyon, Nathalie PERRIN-GILBERT. Qui n'est plus adjointe, qui a été limogée sur un simple coup de fil par le maire de Lyon, sous prétexte qu'elle a communiqué à la presse un dossier qui était dit confidentiel mais pas tant que ça.

En tant qu'administratrice du conservatoire, moi j'ai refusé de signer le courrier qui l'a finalement condamnée avant même qu'il y ait une enquête. Vos élus de la majorité écologiste, certains élus de la Métropole, écologistes et socialistes ont décidé de la mettre sur le bûcher des manières que je trouve complètement exécrables, abjectes. Et pourtant, je suis une opposante de Nathalie PERRIN-GILBERT.

Ça fait quatre ans qu'elle se démène à la culture, qu'elle fait une action remarquable pour toutes nos actions à la culture. Et là, je peux vous le dire, j'ai toujours été très, très juste dans mes propos. Quand c'est bien, je le dis et quand ce n'est pas bien, je le dis aussi et sans demi-mesure. Et pour autant, je trouve que nous ne pouvons pas laisser sous silence ce qui vient de se passer.

On n'a pas d'adjointe à la Culture parce qu'elle a été limogée sous prétexte qu'elle a été en désaccord avec le maire. Et pour autant elle n'a pas changé ; elle est constante dans ses prises de paroles et je trouve incroyable qu'on n'en parle pas alors qu'on parle d'Europe et d'Indochine. Notre adjointe à la Culture concerne notre ville et c'est important qu'on puisse en parler. Je tiens à la soutenir et à condamner ce que les Écologistes ont fait en la condamnant par avance.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie de votre intervention. Je ne doute pas que ce sujet sera l'objet d'autres prises de parole et de positions. Mais il ne m'appartient pas ici de commenter les décisions du maire de Lyon.

Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27646 - Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon

M. BONNIEL. – Chers collègues, la délibération 27646 porte sur l'approbation de tarifs complémentaire pour les six musées de la Ville de Lyon.

Ces tarifs sont pour aménager en fonction des situations des personnes, comme d'ailleurs, la situation aussi éventuellement climatique. Le premier élément, c'est d'assurer la gratuité de l'entrée dans les musées en période de canicule. Pour le deuxième élément, c'est pour les personnes en situation de handicap, la gratuité est élargie, de nouvelles offres de médiation sont offertes. Et puis, pour toute une série de publics individuels, il y a différentes offres qui sont modulées pour, par exemple, les activités de moins d'une heure, la gratuité pour les conférences-projections pour les étudiants, des tarifs d'ateliers pour les jeunes enfants, etc. Donc c'est toute une série de mesures tendant à faciliter la fréquentation et l'usage des six musées de la Ville de Lyon : Les trois musées qui dépendent de Gadagne, le Musée d'art contemporain, le Musée des Beaux-Arts et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

Si ces dispositions vous agréent, je vous invite à voter l'approbation de ces tarifs complémentaires qui vont dans le sens d'une démocratisation accrue de la fréquentation de nos équipements culturels.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur BONNIEL. Remarque ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27829 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors! » 2024 - Approbation de conventions

M. BONNIEL. – Cette délibération 27829 concerne classiquement, à cette période de l'année, la programmation des événements qui sont regroupés dans « Tout l'monde dehors! », suite à l'appel à projets qui est lancé en début d'année.

Cette année, c'est 82 opérateurs, donc des institutions culturelles, mais aussi des associations de quartiers, des équipes artistiques, qui vont proposer plus de 200 événements gratuits dans les quartiers (des concerts, des pièces de théâtre, des spectacles de danse, du cinéma en plein air, etc., etc.).

Il faut remarquer que si 82 opérateurs ont été choisis parmi plus de 200 candidatures d'équipes, l'autre aspect tout à fait intéressant de la programmation de « Tout l'monde dehors! » est de favoriser l'emploi artistique, puisque — comme on le sait — cet emploi artistique a été fortement touché depuis la période du Covid et que beaucoup d'artistes ont du mal à obtenir les 507 heures qui leur permettent de bénéficier du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle.

Le principe de cette programmation de « Tout l'monde dehors! », c'est que chaque arrondissement a une sorte de droit de tirage de 20 000 € pour choisir dans les propositions qui sont faites par ces équipes artistiques ou ces associations.

Dans notre arrondissement, nous aurons du cinéma ; nous aurons le cinéma en plein air avec Vent d'images ; nous aurons de la danse, la compagnie Acte qu'on a déjà vue précédemment, notamment l'année dernière, au mois de novembre, au moment de la journée sur les violences faites aux femmes ; la compagnie

Virevolte, qu'on connaît aussi parce qu'elle est régulièrement programmée dans Acordanse ; et puis dans le quartier des États-Unis à nouveau, le festival La Brise — qui s'appelait La Brise de la Pastille l'année dernière, qui s'appelle maintenant La Brise — qui aura lieu le 12 juillet ; et du théâtre, à la fois du théâtre humoristique et puis aussi du théâtre pour enfants, qui est porté par la MJC — deux séances de théâtre pour enfants dans les squares du quartier de Monplaisir — ; et il faut ajouter à ça — parce que c'est sur une programmation qui concerne l'ensemble des arrondissements — le festival Acordanse qui aura lieu le 3 et 4 juillet cette année, qui est porté par la MJC Laënnec Mermoz, comme d'habitude.

Je vous propose d'adopter cette délibération d'attribution de subventions pour « Tout l'monde dehors! ».

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur BONNIEL. Avez-vous des questions/remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous avez indiqué, Monsieur l'Adjoint, qu'il y a un droit de tirage de 20 000 euros. Quand on prend le tableau qui nous a été fourni en annexe, il est indiqué 7 000 euros pour le 8^e. On voit en effet qu'il y a des actions qui sont intégrées dans le cadre de la politique de la ville. Par ailleurs — ce qui est normal puisque on rentre dans d'autres dispositifs —, ça veut dire que hors politique de la ville, pour notre arrondissement, c'est faible. C'est une, deux, trois, quatre opérations uniquement sur l'été. Je compare par rapport au 7^e arrondissement, je vois qu'il y a pour beaucoup plus d'opérations et un montant plus important. Le 4^e arrondissement également.

M. BONNIEL. – Non, nous avons strictement la même...

M. LÉVY. – Je vois mais du coup, quand on regarde le tableau comme ça — on n'a pas l'expertise que vous avez —, finalement, on se dit qu'il n'y a pas beaucoup de choses dans le 8^e.

M. BONNIEL. – Alors, je ne sais pas comment vous lisez le tableau, puisqu'il y a un certain nombre de lignes. Simplement, le budget n'est pas dans les 178 000. Le budget, il est pris sur la ligne Culture de la politique de la ville puisque nous sommes un arrondissement qui — qu'on y agrée ou qu'on le regrette — a plusieurs quartiers en politique de la ville. C'est même celui qui a le plus de quartiers en politique de la ville, de toute notre ville de Lyon. C'est comme ça que les choses ont été construites.

Quand nous avons fait nos choix, nous disposions effectivement chacun de ce droit de tirage de 20 000 euros. Chaque adjoint à la Culture d'arrondissement avait le même. Et d'ailleurs, ça se voit à quelques dizaines d'euros près. Simplement là, c'est une attribution qui prend sur une autre ligne budgétaire.

M. LE MAIRE. – Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – Vous connaissez ma passion pour les chiffres et la notion analytique. Alors oui, 20 000 euros. Mais en fait, il y a 13 000 euros qui sont pris dans l'enveloppe Politique de la ville, qui aurait été de toute façon allouée aux quartiers parce que c'est une autre enveloppe, c'est un autre fléchage, c'est l'État. Parce que merci, Je reprends les propos introductifs de M. BACHER qui disait « on est fiers de ceci, fiers des inégalités, fiers du territoire zéro chômeur », il oublie juste que ce sont des fléchages de l'État et en l'occurrence, la politique de la ville c'est aussi des fléchages d'État. Donc finalement, on prend 13 000 euros qui auraient été de toute façon donnés et on aurait pu alors les rajouter. On aurait pu finalement augmenter l'assise de cette assiette en mettant 13 000 euros de plus pour notre arrondissement, sachant que de toute façon ce montant-là aurait été fléché pour nos quartiers. C'est ça qu'on essaye de vous dire, Monsieur l'Adjoint.

M. LÉVY. – La politique de la ville ne vient pas en déduction du droit commun. C'est un plus parce qu'en effet, on a plus de difficultés que d'autres arrondissements, donc on a besoin de plus de moyens parce que nos habitants ont besoin de plus d'actions. Donc il ne s'agit pas finalement de sanctionner l'arrondissement parce qu'on est en politique de la ville, en se disant : « Ben, de toute façon eux, ils ont l'argent de la politique de la ville, on ne va pas leur donner pour le reste. » Et du coup, ça nous fait une programmation malgré tout — sans porter de jugement, bien évidemment, sur les opérateurs — qui en

nombre est assez faible. Moi je pense qu'on devrait avoir plus d'actions par exemple, que dans le 4^e ou une partie du 3^e. En fait, au bout du compte, par habitant, ce n'est pas beaucoup. Et là on dévoie complètement la logique de la politique de la ville, me semble-t-il.

M. BONNIEL. – Puisque vous avez cité Nathalie PERRIN-GILBERT, c'est il y a deux ans, un accord entre les neuf adjoints d'arrondissement à la Culture et Nathalie PERRIN-GILBERT. Nous avons décidé que, quelle que soit la population de l'arrondissement, chaque arrondissement disposerait du même montant.

Mme BACHA-HIMEUR. – Mais on dit bien la même chose Monsieur l'Adjoint. Ce n'est pas la question du montant ... mais ce sont des fonds qui viennent de l'État, c'est tout ce qu'on essaye de dire. Après, que vous reconnaissiez qu'effectivement, l'assiette est finalement imputée de 13 000 euros du fait de la politique de la ville, c'est tout ce qu'on vous demande.

M. LE MAIRE. – D'accord, je partage pleinement votre lecture du tableau. On va examiner dans deux secondes la subvention de la politique de la ville sur le volet Culture cette fois-ci. On pourrait très bien dire effectivement, ces 20 000 euros on les affecte directement à la culture et du coup on réduit d'autant un certain nombre d'actions du volet Politique de la ville. Or, pour subventionner davantage d'actions du volet Politique de la ville, on fait une petite bascule, un jeu d'écriture en l'occurrence, entre des actions du droit commun et de la politique de la ville. Les ramener purement dans le droit commun — on pourrait très bien équilibrer les choses, vous me diriez —, mais du coup, ce serait autant de choses qu'on soutiendrait moins dans le volet Culture de la politique de la ville.

C'est un choix d'affectation que l'on fait et qui explique le fait que dans le tableau pur des 20 000 euros, vous n'en voyez que 7 000, mais vous en voyez davantage que ce qu'il y aurait normalement dans la délibération suivante. Mais Jean-Luc GIRAULT va vous expliquer tout ça plus précisément et brillamment.

Sur cette délibération, qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

27884 - Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros

M. GIRAULT. – C'est un équilibre qu'on essaye de trouver à chaque programmation entre le droit commun, entre les subventions de l'État, de la Métropole et de la Ville dans le cadre de la politique de la ville. Donc c'est vrai qu'il peut paraître parfois un peu plus dans un quartier, dans un autre sur le droit commun, sur la politique de la ville.

L'idée de boucler ces programmations et vous verrez que la programmation culture est assez fournie sur le 8^e. Par exemple dans les quartiers — tous quartiers, on va dire, même si ça ne concerne que quelques quartiers du 8^e —, on a Sens interdits qui est un projet de relation culturelle pour poursuivre un travail avec les habitants sur les États-Unis / Moulin-à-Vent en lien avec les différents partenaires que sont les centres sociaux et les MJC. Nous avons Le Ciel qui présente l'action la Team du Ciel qui accompagne un groupe de quinze jeunes de 12 à 14 ans et qui participent à la vie du théâtre pendant deux ans à raison de deux ou trois rendez-vous mensuels. Et ces jeunes sont des adolescents habitant les quatre QPV du 8^e.

Nous avons la compagnie Acte qui travaille autour des thématiques du rapport au corps, de la nature et au soin. Nous avons Coin Coin Productions qui propose un nouveau dispositif de création artistique pluridisciplinaire qui vise la participation des habitants de tout horizon et qui travaille sur Moulin-à-Vent, Langlet-Santy et les États-Unis.

Sur Mermoz, nous avons Acordanse de la MJC Laënnec Mermoz. Nous avons aussi la troupe 2024 qui est un dispositif d'actions artistiques et culturelles qui expérimente la pratique des arts vivants comme outil de cohésion sociale. Toujours à la MJC, nous avons Cirque et Parentalité, qui est un atelier de cirque sous la forme de duo parents, avec adultes et enfants.

Sur Moulin-à-Vent, c'est le collectif des Flous Furieux qui présente l'action Flous en bocal. Le collectif dispose un laboratoire de création photographique à la MJC Monplaisir, l'Espace des 4 Vents. C'est trois séances estivales de ciné plein air qui seront présentées à la résidence Albert Laurent, au Stade Dumont, ou place Belleville ou au Clos Layat.

Nous avons aussi Woodstower qui souhaite expérimenter des premières actions cette année afin d'imaginer l'ancrage de Woodstower à terme ; Le Grand Nid de Poule ; le Kamishibaï qui est un théâtre de dessin. Cette action qui fait suite à des demandes du comité de locataires. C'est un projet intergénérationnel et interculturel visant donc la réalisation de Kamishibaï avec plusieurs volets, un aspect de coécriture, un atelier de construction de ces Kamishibaï, de lecture ensuite, de mise en scène des textes écrits et un atelier de mise en l'image puisque c'est une production d'images par rapport à une histoire.

Nous avons Coin Coin Productions aux États-Unis qui continue le festival La Brise pour la soirée festive du 13 juillet ; l'Orchestre Démos avec cette année, un voyage à Paris pour les familles des enfants, puisque ça clôt un cycle ; La compagnie La parole de, enfin, qui est une résidence artistique sur le secteur Millon-Viviani et qui interviendra d'avril à août 2024.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur GIRAULT. Avez-vous des remarques/questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint, pour ces précisions. Ce qui serait intéressant, c'est que vous puissiez nous fournir dans le compte-rendu, ou à l'occasion, les comparatifs sur les deux ou trois dernières années. Y compris les évolutions des montants des subventions.

M. GIRAULT. – Bien sûr, vous l'avez dans la délibération. Peut-être pas pour tous, mais pour un certain nombre. Vous avez la subvention 2023. Pas pour tous, parce que c'est parfois des actions nouvelles, mais par exemple sur Laënnec Mermoz, pour Acordanse, on avait voté 18 000 euros en 2023, c'est 16 000, en 2024. Pour Sens Interdits, c'était 4 000 euros en 2023, c'est 5 000 en 2024.

M. LÉVY. – C'est vrai que vous évoquez Acordanse, qui nous amène un certain nombre d'interrogations. D'abord, il est important que la manifestation puisse continuer à perdurer. Et on connaît la situation, qui nous préoccupe beaucoup, du Centre social Mermoz qui du coup, cette année, ne sera pas partenaire de l'opération. Le Centre social Laënnec avait également abandonné l'année précédente. C'est une situation au sein du centre social qui est assez préoccupante.

Pour parler du Centre social Mermoz, cette année, *a priori*, l'accompagnement n'a pas été du même niveau — « n'aurait », j'emploie le conditionnel — par rapport à l'accompagnement de la Maison de la danse. On a eu les documents sur nos tables par rapport à ce nouveau festival. C'est très bien qu'on valorise la danse dans notre arrondissement, ça fait partie de notre identité. Par contre, on serait preneurs des éléments budgétaires et financiers de ce nouveau festival et d'avoir aussi une garantie de votre part — je dis ça pour les deux adjoints — que nous aurons bien, l'année prochaine, un groupe ou en tout cas une équipe ou des équipes du 8^e arrondissement présent(s) au moment du défilé de la Biennale. Parce qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau festival pour, derrière, amputer l'expression en termes de danse dans notre arrondissement, sur des défilés de la Biennale qui fédèrent notre ville au-delà de notre arrondissement.

Donc, est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il y aura bien un ou deux défilés de notre arrondissement pour la Biennale l'année prochaine ?

Je vous remercie.

M. BONNIEL. – Le choix de l'équipe artistique qui sera dans la Biennale de la danse l'année prochaine n'est pas encore effectué. Donc je ne peux rien vous garantir du tout. Simplement, on sait le lien très fort qu'il y a entre le défilé de la Biennale, la Biennale elle-même et le 8^e arrondissement. C'est une situation ancienne qui perdure et qui a perduré lors de la dernière édition, puisque c'est la compagnie CHATHA, qui est rue professeur Morat, qui a organisé ce défilé pour ce qui nous concerne. De toute façon, la décision appartient à la structure de la Biennale de la danse, mais je n'ai pas beaucoup de souci pour le fait qu'on va effectivement à nouveau être présent dans le défilé de la Biennale de la danse. Les rapports que nous avons avec la Maison de la danse sont très bons. Ghislaine HAMID LE SERGENT a participé aux réunions à propos de l'Acordanse, même si effectivement, à cause du 8^e festival, la Maison de la danse est fortement mobilisée sur cet événement. Ça n'a pas empêché la responsable de l'action culturelle de la Maison de la danse, Ghislaine HAMID LE SERGENT, d'être présente aux réunions. J'y étais, donc je peux en attester. Je peux vous rassurer sur ce point-là.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur BONNIEL. Pour vous rassurer encore plus, on vous rejoint sur l'attachement qu'il y a à l'arrondissement à être présent dans la Biennale de la danse. Le 8^e festival, ça faisait partie de la proposition de Tiago GUEDES quand il a été sélectionné pour la gestion de ce haut-lieu culturel de la ville. Et on est très contents qu'il puisse le mettre en œuvre. Ça va être une très belle programmation. On était avec Michèle LE DILY, ce midi encore, devant des seniors. On leur a fait part de la programmation qui à 80 % est gratuite d'ailleurs. C'est des démonstrations, des lieux festifs qui se passent beaucoup dans l'espace public. Donc accessibles à toutes et à tous. C'est aussi l'occasion de faire sortir un peu plus encore la danse du bâtiment de la Maison de la danse.

On va voir ce que cette première édition va donner, mais en tous les cas, je pense que ce sera une belle édition dont on se réjouit par avance.

Les éléments budgétaires, ils appartiennent à la Maison de la danse dans son compte de résultat, en l'occurrence. Il n'y a pas de subvention sur le truc. C'est effectivement un financement Maison de la danse. Donc le conseil d'administration aura bien entendu les éléments liés au fonctionnement habituel de la Maison de la danse.

Je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Economie, emploi, insertion, commerce

28163 - Attribution de subventions à trois épiceries sociales et solidaires (Passerelle d'Eau de Robec, Épicerie et association La Croisée Des Chemins - Épi C'est bon) pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Mme PERRIN. – La délibération porte sur l'attribution de subventions à trois épiceries sociales et solidaires : la Passerelle d'Eau de Robec, Épicerie et association La Croisée Des Chemins pour l'épicerie solidaire Épi c'est bon. Les subventions sont portées pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

Il s'agit de proposer 8 000 euros pour la Passerelle d'Eau de Robec, 10 000 euros pour Épicerie, et 2 500 euros pour Épi c'est bon dont je vous rappelle que nous avons fêté le cinquième anniversaire au mois d'avril, autour d'une fanfare, d'une ferme urbaine, de dégustations de produits de l'épicerie et d'un moment convivial dans le quartier.

Je vous propose de valider cette délibération.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Madame BACHA-HIMEUR, je vous en prie.

Mme BACHA-HIMEUR. – Évidemment qu'on va voter cette délibération. Juste une petite interrogation, mais à joindre au compte-rendu ou nous faire un recensement, j'aimerais bien savoir le montant global de ce que nous versons à Épicentre. Parce qu'à chaque délibération, qu'on soit à la culture, à l'emploi, aux festivités ou aux illuminations, il y a systématiquement une subvention à Épicentre. J'aimerais bien connaître le fonctionnement d'Épicentre parce que j'ai l'impression finalement, que c'est une épicerie municipalisée, que finalement, nous finançons 100 % des frais de fonctionnement d'Épicentre.

Donc j'aimerais bien avoir le montant global des subventions que la Mairie verse à Épicentre sur l'année 2023 et jusqu'à 2024 pour pouvoir avoir des éléments de comparaison et savoir comment le modèle économique d'Épicentre fonctionne. Parce que j'ai l'impression vraiment que sans nous, ils crèvent. Et donc c'est important d'avoir ces éléments pour être sûr qu'il n'y a pas de distorsions avec d'autres épiceries.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Il y a beaucoup de subventions parce que forcément, c'est souvent des réponses à des appels à projets et des fonctionnements qui sont liés à la politique dérivée ou autre chose. Vous voulez compléter ?

Mme PERRIN. – Pour compléter votre propos, effectivement, il y a à la fois les délibérations sur les appels à projets alimentaires, les délibérations sur les activités associatives de type festival puisqu'ils portent également le Séisme solidaire pour la route de Vienne. Il y a leur activité en tant qu'épicerie, qui est la délibération que nous vantons là. Nous ne sommes pas les seuls financeurs d'Épicentre, ils ne fonctionnent pas que grâce à nous. Et je ne peux que vous encourager d'ailleurs à aller faire vos courses là-bas puisqu'ils ont besoin de personnes payant le prix fort de leurs courses, permettant justement de pouvoir financer les paniers solidaires des 60 porteurs de projets qu'ils ont actuellement.

Mais ils ont aussi d'autres prestations de type buffets, goûters, etc. pour lesquelles ils sont bien à l'esprit de tous nos conseils de quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. C'est important de préciser qu'il y a un volet social et un volet qui n'est pas social. Et effectivement, le tarif non social est le même pour tout le monde. Il n'y a pas de distorsion de concurrence de ce point de vue. Et le volet social n'est accessible qu'aux gens qui sont orientés *via* des assistantes sociales. Et il y a un certain nombre de critères prédéfinis. Ça permet de préciser les choses et vous avez raison de souligner ce point.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

On regardera s'il y a possibilité de faire un récapitulatif, bien sûr.

28175 - Illuminations 2023 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 14 257,00 euros

Mme PERRIN. – Il s'agit d'une délibération de régularisation des montants de subventions sur les Illuminations qui fait le complément par rapport à ce qui a déjà été subventionné en novembre 2023 pour les illuminations 2023. L'objectif, c'est de se rapprocher des 50 % des dépenses des commerçants.

Pour le versement qu'il reste à faire, la somme totale porte sur 14 257 euros, 450 € pour l'UCAM pour ce qui concerne le 8^e arrondissement. La somme complète remboursée à l'UCAM entre la délibération de novembre et cette délibération porte à 12 575 euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Question ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28199 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 43 523 euros et approbation de conventions

Mme BERTRAND. – Chers collègues, la Ville de Lyon s'est engagée, à travers son plan de mandat, à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais. Pour répondre à cet enjeu, nous avons lancé, en décembre 2023, un appel à projets pour soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif de qualité et en circuits courts.

17 candidatures à l'appel à projets ont été réceptionnées. 6 dossiers ont été retenus. L'appel à projets comprenait trois axes :

- 1) aide à l'ouverture et l'accompagnement d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable pour deux structures, mais qui ne sont pas dans le 8^e ;
- 2) aide aux projets permettant de rendre accessible à tous et à toutes une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers en politique de la ville. C'est le cas pour l'association BelleBouffe, pour 2 000 euros, et le réseau des AMAP pour 2 500 euros ;
- 3) aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique durable et zéro déchet. 1 500 euros accordés à Anciela dans le cadre de leur festival Agir à Lyon.

En parallèle de cet appel à projets, la Ville de Lyon a étudié cinq demandes de subvention relatives au fonctionnement général d'associations œuvrant pour une alimentation durable, saine et accessible à tous. Deux de ces structures œuvrent grandement sur notre arrondissement. Il s'agit de VRAC et Récup & Gamelles.

VRAC coordonne depuis 2022 le groupement d'achats de la MESA – Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation —, afin de rendre accessible au plus grand nombre une alimentation durable et de qualité, mais aussi en animant un tiers-lieu, créant ainsi du lien social dans le quartier Langlet-Santy.

La deuxième, Récup & Gamelles, est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et dans la promotion d'une alimentation durable et zéro déchet accessible à tous. Elle gère depuis 2022 le restaurant de la MESA et, depuis cette année, celui de la Récupéria, rue Villon, à deux pas de la ferme urbaine du 8^e Cèdre et à côté de l'EsSoR. Ce restaurant sera inauguré le vendredi 24 mai. Il est digne d'une grande table lyonnaise et je vous conseille de réserver. Non mais c'est vrai, c'est excellent !

Je vous propose donc d'approuver ces subventions de 7 500 euros pour VRAC et du même montant pour Récup & Gamelles.

Merci beaucoup.

Mme BACHA-HIMEUR. – Excusez-moi, ce n'est pas de la condescendance mais « digne d'une grande table lyonnaise ». Franchement, ne tombons pas dans la caricature quand même. Non mais ne vous inquiétez pas, je n'ai pas besoin de conseils à avoir ou de leçons à recevoir. Ce n'est pas de la

condescendance, c'est juste la caricature de vos propos. Vous êtes la caricature de vous-même. Donc c'est rigolo. Et permettez-moi de rire à voix haute.

M. LE MAIRE. – Je note que du coup, la gastronomie ne serait réservée qu'à une certaine partie de la restauration et qu'un restaurant, parce qu'il est social et solidaire, ne pourrait pas avoir une offre qualitative. Quand bien même serait-il d'ailleurs dirigé par un chef cuisinier qui a travaillé dans des restaurants étoilés et qui a fait le choix de venir volontairement travailler dans un restaurant social et solidaire, parce qu'il n'estimait pas pertinent de continuer à travailler...

Mme BACHA-HIMEUR. – Vous parlez tellement bien apprenez-leur à parler comme vous.

M. LE MAIRE. – Je note aussi votre propension à vous en prendre à Chrystel BERTRAND un peu systématiquement. Donc j'ai plaisir à reprendre la parole et à préciser les choses. Donc oui, j'ai mangé à la Récupéria et on y mange très bien. Et je peux vous assurer qu'ils n'ont pas à rougir par rapport à un certain nombre de restaurants dans notre ville. Je vous invite vraiment à y aller. On peut même y aller ensemble si vous voulez, ça me fera plaisir de déjeuner avec vous, ça m'ira. Je pense que vous avez les revenus nécessaires pour payer votre part de restaurant.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28293 - Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros

Mme PERRIN. – Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros. Les structures devaient répondre à une demande de projets. Cette réponse devait aller dans l'un des cinq axes du plan Insertion Emploi de la Ville de Lyon et les opérateurs devaient également viser l'autonomie des bénéficiaires. On peut même dire leur autonomisation puisqu'il fallait notamment lutter contre l'illectronisme et la barrière de la langue ; mais également l'inclusion par l'emploi et dans l'emploi de toutes les personnes en situation de handicap ; l'accompagnement des seniors — d'autant qu'ils vont être de plus en plus nombreux à devoir travailler tard — ; des actions de mobilisation et d'accompagnement vers les 16-25 ans issus des QPV et sans formation ; et les enjeux liés aux transitions professionnelles.

Le tableau complet est sur votre table puisqu'il y a eu un souci sur le premier rapport qui vous avait été envoyé. Vous y retrouverez donc l'intégralité des actions reconduites ou repensées. Je voudrais mettre en lumière la nouvelle action du CIDFF — qui a déjà été cité par ma collègue, Aurélie MARAS, tout à l'heure — , pour leur action sur Angela et qui là, crée une nouvelle structure de Point Info Femmes qui va permettre d'accompagner les femmes vers l'autonomie et le pouvoir et qui vient notamment pousser les femmes à reconsidérer le travail après la maternité, à pouvoir reprendre confiance en elle et retourner vers l'emploi. Je voudrais également souligner — et vous le verrez d'autant mieux sur ce nouveau tableau — l'énorme travail que réalise la Mission locale de Lyon auprès de tous nos jeunes de QPV, avec toutes les actions qu'ils ont pu faire en pied d'immeuble sur les années précédentes et le travail qui est encore à faire et à venir avec le FCL notamment. Je ne peux que les remercier, ainsi que toutes les autres structures, du temps et de l'énergie et de la bonne volonté qui est faite sur notre territoire avec nos jeunes, et de toutes les actions sur lesquelles nous les verrons nous accompagner, notamment au cours de cet été. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques/questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Mobilité

28374 - Concession de service public de la fourrière automobile - Tarifs de la fourrière

Mme ROCH. – Ces tarifs sont imposés par l'État, donc nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ces prix. Pour votre information, seul le tarif concernant les frais d'enlèvement des voitures particulières a changé, passant de 126 à 127,65 €. Les autres tarifs restent inchangés depuis 2003.

Je souhaitais dire quelques mots sur le nouveau prestataire qui commencera en août 2024, car il est vrai que nous n'étions pas vraiment satisfaits du prestataire actuel. Ce nouveau prestataire s'engage à avoir neuf chauffeurs et montrait jusqu'à onze intervenants en 2025 sous condition de résultats. Il y avait déjà dix dépanneuses, il passera à douze véhicules moins polluants, ce qui va permettre d'augmenter le nombre d'enlèvement, passant de 10 à 15 000 par an afin de mieux répondre aux besoins des arrondissements. Les plages horaires de travail et d'enlèvement vont être élargies. La nouvelle convention de DSP prévoit également des clauses avec pénalités en cas de non-respect du contrat ; ce qui est nouveau. Ce prestataire travaille depuis quelques années déjà avec la ville d'Aix-en-Provence et les retours de la police municipale sont très satisfaisants. Donc espérons que tout se passera mieux sur les années futures.

Merci de voter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions/remarques ? (Aucune)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28489 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Lyonnaise 2 (Lyon 7^e et Lyon 8^e) - Lancement de l'opération n° 60085001 « CTMO Voie Lyonnaise 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012

M. BÉCART. – Bonsoir à toutes et à tous, les deux délibérations qui vont suivre portent sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon, des travaux relevant des compétences de la Ville de Lyon dans le cadre des projets de Voies Lyonnaises 2 et 7. Ses compétences sont l'éclairage public, les plantations végétales et la vidéosurveillance pour les travaux en cours des Voies Lyonnaises 2 et 7 sur la route de Vienne, et de la 2 sur le boulevard des États-Unis.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarques/questions ? (Aucune)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR*)

Adopté à la majorité.

28579 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Lyonnaise 7 partie sud (Lyon 7^e et Lyon 8^e) - Lancement de l'opération n° 60087001 « CTMO Voie Lyonnaise 7 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012

Même délibération de transfert de maîtrise d'ouvrage des compétences de la Ville de Lyon à la Métropole pour l'éclairage public, la vidéosurveillance et la végétalisation.

M. LE MAIRE. – Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR*)

Adopté à la majorité.

28621 - Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles

M. BÉCART. – Nous avons déjà voté cette délibération le 21 mars 2024, mais la mise en œuvre est tout simplement décalée d'une semaine suite à quelques raisons techniques qui nous imposent de revoter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarques/questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28639 - Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

M. BÉCART. – Délibération habituelle également pour les personnes qui avaient acquis des droits de stationnement résidentiel préférentiels et qui sont concernées par les restrictions de la zone à faibles émissions.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28657 - Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive

M. BÉCART. – Même raison que pour les dispositifs professionnels avec un décalage d'une semaine pour des raisons techniques.

M. LE MAIRE. – Vous voulez dire un mot, Monsieur LÉVY, je vous en prie.

M. LÉVY. – Brièvement, puisque la politique de stationnement fait également référence aux questions de circulation. Un jour, lorsque le Conseil de quartier de Monplaisir se réunira, j'espère que nous pourrons avoir accès notamment aux différentes demandes qui ont pu être formulées à plusieurs reprises par des collectifs d'associations concernant le plan de circulation du quartier de Monplaisir, suite aux différents travaux. Il y a eu des études d'impact qui ont été promises par Monsieur le Vice-président en réunion publique et on attend toujours. Il y a un certain nombre de plans aussi qui sont attendus. Une réunion publique est également prévue sur le quartier de Monplaisir et on ne voit toujours rien venir. Et il y avait des questions liées à la fermeture du pont de l'Épargne qui avait été évoquée.

Monsieur le Maire, dans la réunion confidentielle sur le parc Sergent Blandan, vous avez évoqué des difficultés avec la DDSP, je crois, par rapport à la fermeture du pont. Je voulais savoir si vous aviez des éléments d'information à nous communiquer sur ce point.

Et puis ça me semble déjà bien. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien, je vous remercie. Je vous rassure, la réunion publique aura bien lieu à la rentrée prochaine. La date est en cours de calage avec les services de la Métropole, nous avons bien rencontré le directeur départemental de la sécurité publique concernant la fermeture du pont de l'Épargne. Nous avons encore quelques sujets à traiter avant de finaliser une décision sur ce qui sera fait concernant la sécurisation d'accès au parc Blandan.

À l'occasion de la réunion publique, bien entendu, seront abordées les questions liées au plan de circulation, à l'évolution du plan de circulation du quartier Monplaisir.

M. LÉVY. – On a eu le plan mais pas les études d'impact.

M. LE MAIRE. – Je redis qu'à la réunion publique, on aura les services compétents pour présenter le sujet du plan de circulation, qui finalement vous referons la présentation que nous avons déjà eue et qui a déjà été faite d'ailleurs, ici en mairie, une fois, et qui permettra de comprendre ce qui se passe globalement sur l'évolution de la circulation du quartier.

M. LÉVY. – D'accord, mais vous, en tant que maire d'arrondissement, avez-vous eu connaissance de ces études d'impact ?

M. LE MAIRE. – C'est celles qui ont été présentées ici, en mairie, en juillet dernier, Monsieur.

M. LÉVY. – Donc vous n'avez pas eu les études d'impact.

M. LE MAIRE. – Le plan de circulation intègre la vision globale des reports de circulation sur l'ensemble du quartier et au-delà du quartier, jusqu'à l'avenue Berthelot, jusqu'à Lacassagne, et ainsi de suite.

M. LÉVY. – Vous n'avez pas eu les études d'impact.

M. LE MAIRE. – Je crois que vous avez un problème de compréhension dans mon propos, donc je ne sais pas comment je peux le répéter dans un autre sens, dans un autre.

Il était là, Monsieur LÉVY, il a assisté à la présentation. Donc il a eu tous les éléments déjà, mais il se complaît à insister en permanence sur les mêmes sujets.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Tranquillité, sécurité

28039 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 7 500 euros

Mme PERRIN. – Il s'agit d'une délibération portant sur une programmation complémentaire 2024. La délibération du Conseil du 16 janvier avait déjà voté favorablement un montant initial de 62 500 € à destination des associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée sur les chantiers loisirs ou éducatifs des jeunes Lyonnais issus de QPV.

La délibération de ce soir porte sur un montant de 7 500 €, dont 2 000 € pour le Centre social de Mermoz et 700 € pour la MJC Mermoz.

Je vous invite à voter favorablement la délibération.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28108 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 33 300 euros

M. GIRAULT. – Élaboré donc à partir d'un diagnostic partagé, le contrat partenarial définit les grandes priorités d'action du CLSPD pour la période 22-26, à savoir :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publique ;
- Mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils du CLSPD.

Dans ce cadre, trois actions sur notre arrondissement :

- Les JO Paris 2024 : sept jeunes participeront à un voyage de cinq jours à Paris durant l'été, avec des jeunes du 9^e arrondissement de Lyon. Ils assisteront ensemble à l'ouverture des Jeux olympiques et à une compétition sportive d'aviron ;
- La deuxième action concerne le Centre social des États-Unis, c'est l'échange Lyon/Nice : des préados rencontreront des jeunes à Nice, du 15 au 20 juillet ;
- L'autre action concerne la Maison des Jeunes et de la Culture Laënnec Mermoz. Elle prévoit quatre sorties sportives à la journée afin de faire découvrir plusieurs sports sur différents lieux en dehors du quartier.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28151 - Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros

M. LE MAIRE. – La délibération que je vous présente concerne la programmation financière 2024 au titre, à nouveau, du CLSPD dans les démarches de prévention de la délinquance. Et donc de l'attribution de subventions à certaines associations, dont certaines d'entre elles interviennent sur le 8^e, comme Filactions sur les actions pédagogiques de prévention des violences sexistes et conjugales auprès des adolescents, notamment dans le collège Mermoz. Pour en prendre quelques-unes : l'association MAN pour un Mouvement pour une Alternative Non-violente, qui intervient notamment sur le quartier des États-Unis à Grand Trou, mais dans d'autres quartiers de la ville aussi ; ou encore Synergie Family avec À Vaulx Cross, qui permet de sensibiliser les jeunes à la pratique du cross et en tous les cas de les mettre en sécurité sur un terrain fait pour cela et les extraire du coup de l'espace urbain où cette pratique est extrêmement dangereuse, et pour eux et pour les habitants des quartiers.

Je vous invite à voter cette délibération.

Avez-vous des remarques ou des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

27946 - Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la ville - Volet habitat et Gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d'investissement pour un montant de 269 885 euros - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 15 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

M. GIRAULT. – Ce volet de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions sont essentiellement portées par les bailleurs sociaux et elles consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, de parties communes et des espaces extérieurs et de renforcer l'entretien de certains secteurs, afin de porter aussi une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien.

Pour cette programmation, il s'agit de remettre en peinture des montées d'escalier à la Cité Tony Garnier, de rénover des logements sur le secteur des États-Unis, de créer aussi un nouvel espace solidaire d'agriculture urbaine, aux États-Unis toujours. Sur Mermoz Santy, il s'agit d'une action d'insertion et de rénovation de logements. Sur Mermoz, une autre action sur le réinvestissement des logements par les habitants suite aux réhabilitations. Aux États-Unis, une action portée par Mandala Village sur le glanage sur le marché des États-Unis. À Mermoz, l'association Eisenia, qui travaille à la valorisation des biodéchets des marchés du 8^e, se voit attribuer aussi une subvention. Et enfin, l'association du Centre social Mermoz Santy voit une subvention pour un projet de fresque sur le passage Bavozet.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28321 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 185 130 € relatifs à une opération de réhabilitation de 189 logements HLMO situés 262-264 avenue Berthelot à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir un mot introductif qui n'a rien à voir avec la délibération, qu'on souhaitait présenter par rapport au groupe Lyon en Commun. Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur l'actualité politique de la majorité, réservant à la principale intéressée les interventions publiques. Mais toutefois, l'intervention de Mme BACHA-HIMEUR m'impose une réaction.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, oui, la politique est aussi affaire de façon de faire. Et la façon de démettre Nathalie PERRIN-GILBERT de sa délégation à la Culture est une forfaiture et un manque cruel d'élégance envers une femme politique à l'engagement entier pour Lyon, les Lyonnaises et les Lyonnais et le secteur culturel. Nous l'actons ce soir, les citoyens trancheront.

Concernant les délibérations, cinq délibérations pour le bailleur social Alliade Habitat.

La première délibération concerne une opération de réhabilitation de 189 logements avenue Berthelot.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint, pour la sincérité de ses propos. Même si nous ne sommes pas d'accord, on sent bien qu'il y a une situation qui est très compliquée. J'ai bien compris à travers vos propos que vous n'avez plus confiance envers les Écologistes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Je ne suis pas certain que vous interprétiez correctement ses propos, mais il ne m'appartient pas de commenter les propos de mon adjoint.

Je reviens à cette délibération.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28325 - Rapporteur : M. Mathieu AZCUÉ - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 954 788 € relatifs à une opération de réhabilitation de 32 logements situés 6-8 Impasse du Presbytère à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – À nouveau pour Alliade Habitat, une garantie d'emprunt pour une opération de réhabilitation de 32 logements situés impasse du presbytère.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28329 - Rapporteur : M. Mathieu AZCUÉ - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 350 289 € relatifs à une opération de construction de 22 logements (10 PLUS - 12 PLS) situés 73 A rue Philippe Fabia à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – La troisième délibération, c'est une garantie d'emprunt, toujours pour Alliade, cette fois-ci pour un montant d'un peu plus de 2 millions d'euros pour une opération de construction de 22 logements : 10 PLUS et 12 PLS.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28333 - Rapporteur : M. Mathieu AZCUÉ - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 912 504 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements (6 PLAI - 11 PLUS) situés 87-91 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – La délibération suivante, une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat, cette fois-ci pour une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements, avenue Jean Mermoz.

M. LE MAIRE. – Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – C'est une prise de parole groupée. C'est pour ça que j'ai attendu. Donc évidemment, on votera pour toutes ces délibérations. Mais quand il s'agit de logement et quand votre élu écologiste, M. BACHER, nous a fait toute la liste des fiertés des écolos, je ne vous cache pas que ça, vous ne pouvez pas le mettre à votre actif. Toutes ces garanties sollicitées sont des programmations de la précédente mandature et à date, je ne vois toujours pas les 6 000 logements promis lors de votre campagne électorale.

Malheureusement, nous avons encore beaucoup de concitoyens qui attendent un logement social. Nous avons vraiment de grosses carences. On ne produit plus de logement. Alors oui, c'est la faute à l'inflation, oui la faute aux matériaux, la faute au foncier, la faute à tout le monde sauf à vous. Moralité, il y a une part qui est de votre bilan et c'est maintenant qu'on comptabilise ce qui est de votre fait. Parce que finalement, taper sur Gérard COLLOMB, paix à son âme, c'est terminé et aujourd'hui, il est temps maintenant de faire l'addition et votre addition montre qu'on ne produit pas de logement social à la hauteur de ce que la ville de Lyon mérite.

M. LE MAIRE. – On ne produit pas assez de logement social en France. Vous avez raison d'ailleurs, c'est certainement pour cela que le ministre du Logement a décidé de revoir la loi SRU et d'intégrer dans le logement social des logements qui n'ont *a priori* rien à y faire puisqu'ils n'ont rien de social. La difficulté, vous l'avez évoquée, Madame BACHA-HIMEUR, et vous la connaissez tout comme nous, donc pas de faux procès là-dessus, s'il vous plaît. On fera le bilan des logements construits en fin de mandat, bien entendu. Oui, la situation est difficile là-dessus. On peut se rejoindre et je vous rejoins parfaitement. La situation est difficile. On signe pour autant un certain nombre de permis de construire. Et entre la signature d'un permis de construire et le début de la construction d'un bâtiment, forcément, il se passe un certain délai.

D'ailleurs, vous constatez qu'on est aujourd'hui en train de construire des bâtiments qui ont été signés par vous précédemment, dans la précédente mandature. Donc il y a quand même un certain temps qui s'écoule entre ce qui a été validé dans un projet immobilier, entre le démarrage des premières discussions et la naissance réelle d'un bâtiment sur le chantier. Donc attendez patiemment encore la fin du mandat pour critiquer le bilan, mais ça, je vous fais confiance, quel qu'il soit, vous saurez le critiquer de toute façon. Mais c'est bien votre rôle là-dedans. Et on se rejoint sur le fait qu'on manque bien de logements sociaux. Merci.

Mme BACHA-HIMEUR. – Par contre, vous parlez de critiquer, c'est notre rôle. Non, notre rôle, ce n'est pas de critiquer, Monsieur le Maire, vous vous trompez sur le rôle d'un élu. Et élu d'opposition ou de la majorité, notre rôle n'est pas de critiquer. Notre rôle, c'est un engagement sociétal pour nos administrés, nos concitoyens. Moi, mon rôle à moi, ce n'est pas de vous critiquer, Monsieur le Maire. Mon rôle à moi, c'est de répondre à des attentes des habitants de notre arrondissement. Et encore une fois, vous me parlez de DARMANIN, du ministre du Logement. Moi je vous parle à vous Monsieur le Maire, et je parle de votre comptabilité à vous. Et là, en l'occurrence, on est en conseil d'arrondissement. Donc je m'adresse au maire du 8^e, je ne m'adresse pas à l'élu écologiste qui dépend de machin, de Julien BAYOU, de ceci, de l'Europe, de Tartempion.

À un moment donné, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas là pour vous critiquer. En revanche, je suis là pour répondre à des besoins sociétaux. Mon engagement est sociétal et il n'est rien d'autre.

M. LE MAIRE. – Quand j'évoque sur un sujet comme celui-ci le ministre du Logement, il ne me semble pas être une prise de parole décalée. Mais je partage le constat qu'il a lui-même fait sur la crise du logement en France. Sa réponse n'est pas la réponse qui nous convient, mais en tous les cas, convenez que ce constat, il est fait au plus haut niveau de l'État.

Comment voudriez-vous que si l'État fait un tel constat d'une crise de la construction du logement social dans le pays, le 8^e arrondissement, à lui tout seul, résolve tous les problèmes qui se posent au niveau national ?

Sur cette délibération, qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

28341 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 087 614 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 21-23-25 rue Général André à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – La dernière délibération c'est une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat pour quatre emprunts d'un montant d'un peu plus d'un million d'euros pour une opération d'acquisition en VEFA de six logements PLS, rue Général André. J'en profite pour rajouter quand même qu'au niveau de l'arrondissement, on a fait des choix dans cette majorité en favorisant le volume d'habitat social en PLUS et en PLAI, ce qui a permis de rééquilibrer les choix qui avaient été faits sur l'ancien mandat et sur notamment la fin de l'ancien mandat.

Ça, c'est un point quand même qui est à souligner puisqu'on a bien conscience que dans l'arrondissement, il y a des besoins dans la population, en particulier dans la population qui a des revenus qui relèvent du logement social en PLAI et en PLUS. Et donc nous avons majoré la production sur ces types de logements.

M. LE MAIRE. – Merci. Je mets de rapport aux voix :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Clôture du conseil d'arrondissement

M. LE MAIRE. – Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Avant de conclure, je pensais que vous le feriez à un autre moment du conseil d'arrondissement. J'aurais bien aimé qu'aujourd'hui, nous ayons une pensée pour cette petite fille qui a été écrasée la semaine dernière, mardi dernier, rue Philippe Fabia, qui est dans un état particulièrement difficile. Et je pense que c'est important que nous, élus d'arrondissement, nous ayons une pensée pour cette famille qui est dans la peine et dans la douleur.

Merci.

M. LE MAIRE. – Je veux bien qu'on ait une pensée pour cette petite fille, Monsieur LÉVY, je partage effectivement ce sujet. J'ai moi-même appelé sa maman dès que l'accident s'est produit, parce que c'est aussi mon rôle de maire de prendre des nouvelles des administrés, et surtout dans un cas comme celui-ci. Et je vais continuer à le faire pour suivre l'évolution de l'état de santé de cette petite fille.

Prochain conseil d'arrondissement le 11 juin, avec une petite particularité parce qu'il sera précédé, de 18 h à 19 h — on décalera notre conseil d'une demi-heure —, par un conseil d'arrondissement des enfants. Les enfants viendront ici. Je vous invite toutes et tous à venir ici avec les enfants et ils auront l'occasion de présenter les projets qu'ils ont portés tout au long de l'année au sein du Conseil d'arrondissement des enfants.

Je crois que c'est important aussi pour eux de pouvoir valoriser leur participation en tant qu'enfant au sein du CAE. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

Prochain conseil d'arrondissement le mardi 11 juin 2024 à 19 h 00